Revue de presse ANSA 2016



SOMMAIRE

	Fiscalité du capital : les entreprises sonnent l'alarme, Les Echos, le 14 mars 2016	4
	Le matraquage fiscal de l'actionnaire tue la croissance et l'emploi, Lefigaro.fr, le 14 avril	5
	Comment notre pays dissuade d'investir en actions, Le Courrier Financier, le 15 avril	7
	Confidentiel, Challenges, mai 2016	8
	Immobilier, Bourse, Livrets 5 placements pour doper son épargne, <i>Challenges</i> , le 6 mai	9
Mat	inée-débats du 14 juin 2016 : Actionnariat en France, agissons d'urgence pour la croissance	. 10
	La France à la recherche d'actionnaires stables, Le Figaro, le 14 juin	. 11
	De l'importance du capital, Le Figaro, le 14 juin	. 12
	L'actionnaire, cet atout qui manque encore trop à la France, L'Opinion, le 14 juin	. 13
	Entreprises françaises recherchent actionnaires individuels désespérément, <i>La Tribune</i> , le 14 juin	. 15
	Ponctions, maison ou actions ?, L'Opinion, le 15 juin	. 17
	ANSA: 7 propositions fiscales pour l'actionnariat individuel et entrepreneurial, <i>Fiscalonline.co</i> le 15 juin	
	L'Ansa promeut une simplification de la fiscalité de l'épargne en actions, L'AGEFI Quotidien, le 15 juin	
	Les investisseurs étrangers détiennent 42 % du capital des sociétés cotées françaises, <i>La Correspondance économique</i> , le 15 juin	. 21
	L'actionnariat individuel pris entre deux feux, Le Revenu, juin	. 21
	L'invité de la semaine, Michel Rollier, L'hebdo des AG, le 20 juin	. 22
	Les fonds de pension dans le flou, Revuebanque.fr, le 6 juillet	. 22



	Actionnariat en France: pourquoi il est urgent d'agir!, Les Echos, le 5 septembre	.3
	« L'ISF et les droits de mutation mettent en péril la pérennité de l'actionnariat familial et donc de l'entreprise », <i>Le Monde</i> , le 9 septembre	.4
	« Les entreprises familiales doivent ouvrir leur capital », Le Monde Economie & Entreprises, & L Monde Idées.fr, le 18 novembre	
Le l	ivre blanc et les 12 propositions de l'ANSA2	7
	La France championne toutes catégories de la fiscalité du capital, L'Opinion, le 18 octobre 2	:7
	L'ANSA lance 12 pistes de réflexion pour relancer l'actionnariat, Wansquare, le 18 octobre 2	9
	Les propositions de l'Ansa pour relancer l'actionnariat, Les Echos, le 19 octobre 2016 2	9
	L'Ansa propose un choc de fiscalité pour relancer la croissance en France, L'AGEFI, le 19 octobre	
	L'ANSA propose de relancer la croissance par l'investissement en actions, <i>Boursier.com</i> , le 20 octobre	2
	ANSA: 12 propositions pour relancer la croissance par l'investissement en actions, Assurance & Banque 2.0, le 20 octobre	
	Redonner envie d'être actionnaire, Vienne rurale, du 21 au 27 octobre	6
	Ces propositions chocs pour faire revenir les particuliers en bourse!, Capital.fr, le 26 octobre. 3	6
	Le recul de l'actionnariat populaire pénalise la croissance, <i>Le Figaro & le Figaro.fr</i> , le 29 octobre	
	La fiscalité punitive contre les actionnaires a eu des effets catastrophiques, <i>Atlantico.fr,</i> le 1 novembre	
	Relancez l'économie avec votre épargne, Paris Match, du 3 au 9 novembre4	⊦1
	Nouailhac - Les immenses dégâts du matraquage fiscal de l'épargne, Le Point.fr, le 8 novembre	
	4	.3
	Bourse: l'actionnariat individuel ne cesse de reculer en France, <i>Les Echos & LesEchos.fr</i> , le 17 novembre	3
	Les propositions de l'ANSA pour relancer l'actionnariat, Le Monde du Chiffre, le 18 novembre . 4	4
	Les actionnaires individuels se font de plus en plus rares, <i>Le Figaro & LeFigaro.fr</i> , le 18 novembre	5
	Réagir face au déclin de l'actionnariat individuel, <i>Analyse financière</i> , le 22 novembre 4	.5
	Fiscalité du capital : La France, mauvaise élève, Journal des sociétés, le 26 novembre 4	7
	Non, l'actionnaire individuel n'est pas un rentier, Mieux Vivre Votre argent, Novembre 2016 4	8
	Propositions pour relancer la croissance par l'actionnariat en France, <i>La semaine juridique</i> , le 8 décembre	
	Recherche épargnants désespérément!, L'info AMAFI, Décembre	0
	Fiscalité et Bourse : l'actionnariat individuel français en chute libre, Banques-en-ligne.fr, le 26	
	décembre 5	0



Salon	Actionaria	52
L	e salon Actionaria veut attirer l'épargne vers les entreprises, AFP, le 16 novembre	52



Rencontres pédagogiques avec les médias autour de l'étude sur les 25 ans de prélèvements

Les Echos

Fiscalité du capital : les entreprises sonnent l'alarme, Les Echos, le 14 mars 2016

La fiscalité sur les dividendes est en moyenne 20 % plus lourde en France que chez nos voisins, selon l'Ansa.

Aligner la fiscalité du capital sur celle du travail. Voilà une promesse tenue de François Hollande. Mais trois ans après, la réforme continue de susciter des critiques. Une étude de l'Ansa (Association nationale des sociétés par actions) vient de chiffrer le choc fiscal infligé aux revenus du patrimoine. L'association patronale, qui conseille de nombreux grands groupes en matière de droit boursier, a calculé ce qui reste dans la poche d'un actionnaire, à résultat brut équivalent, dans quatre grands pays européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie).

C'est en France que le dividende net est le plus faible : un contribuable situé dans la tranche d'impôt sur le revenu de 30 % ne percevra que 41 % du résultat de l'entreprise, contre 51 % en Allemagne, 53 % en Grande-Bretagne et 45 % en Italie. La mise au barème des revenus du capital en 2013 fait que, pour les contribuables situés dans les tranches supérieures, la fiscalité est encore plus lourde. Pour ceux qui sont situés dans la tranche à 45 % et qui sont soumis au taux le plus élevé de l'ISF, l'impôt dépasse même... 100 % du revenu !

« Cette évolution et la situation actuelle dissuadent les particuliers d'investir dans les valeurs mobilières pourtant nécessaires au financement de l'économie ", en déduit l'Ansa. Les particuliers ont déserté les marchés boursiers ces dernières années, alors que le nombre d'actionnaires individuels a été divisé par plus de deux en quinze ans et que la part du patrimoine financier des ménages est passée de 8,8 % en 2000 à 4,2 % en 2014. Mais il est difficile de déterminer ce qui, de la fiscalité ou de la chute des marchés, a le plus refroidi les petits actionnaires. « L'actionnariat français au sein de nos entreprises a tendance à baisser ", s'inquiète Christian Schricke, délégué général de l'Ansa.

Des niches pour alléger

L'écart de la France avec ses partenaires européens s'explique d'abord par le taux d'impôt sur les sociétés. Sur un résultat brut de 100, 38 est prélevé par le fisc (35 avec la fin de la surtaxe d'IS cette année), contre 21 à 30 chez nos voisins. Viennent ensuite des prélèvements qui n'existent pas dans les autres pays étudiés : la taxe à 3 % sur les dividendes (depuis 2012), puis les prélèvements sociaux de 15,5 %. Il en résulte que le dividende imposable est près de deux fois inférieur en France.

Il faut ensuite soumettre ce dividende à l'impôt sur le revenu. Comme le prélèvement forfaitaire libératoire de 24 % a été supprimé en 2013, c'est désormais le taux marginal qui s'applique (14 %, 30 %, 41 % ou 45 % selon la tranche d'imposition). En Allemagne ou en Italie, il existe encore un prélèvement forfaitaire, d'environ 26 %. D'où un écart au final de 20 à 23 % sur les sommes perçues par les actionnaires après impôts.



Le poids de la fiscalité en France fait que, bien souvent, des niches sont créées pour pouvoir atténuer ses effets. Par exemple, si le dividende est perçu sur un titre investi dans un PEA de plus de 5 ans, seuls les prélèvements sociaux seront dus, ce qui replace la France dans la moyenne européenne. Mais ces outils ne sont souvent pas pris en compte dans les comparaisons internationales, pourtant déterminantes pour l'attractivité du pays.

bourse



Le matraquage fiscal de l'actionnaire tue la croissance et l'emploi, Lefigaro.fr, le 14 avril

La France a ces dernières années a fortement alourdi la taxation du capital au point de dissuader les particuliers d'investir dans les entreprises. En Europe, notre pays est celui qui taxe le plus durement l'épargne productive.

L'Association nationale des sociétés par actions (ANSA), qui regroupe les plus importants groupes cotés en Bourse, vient de publier une étude sur le poids de la fiscalité sur le capital investi en actions et en obligations. Les enseignements de cette étude menée sous la houlette de Michel Rollier, le président du conseil de surveillance de Michelin ne souffre d'aucune ambiguïté.

«La hausse des prélèvements fiscaux et sociaux sur les actions depuis 25 ans limite le financement des entreprises et compromet, à terme, le maintien des centres de décision et de l'emploi en France» estime l'ANSA. En dissuadant les particuliers d'investir dans les entreprises, les pouvoirs publics privent le pays des capitaux dont nous avons besoin pour faire redémarrer la croissance et baisser le chômage.

Plus de 59% de prélèvements sur les profits



Après sept réformes en dix ans et une multiplication par treize du taux des prélèvements sociaux, les gains réalisés en Bourse sont plus taxés que les revenus d'activités professionnelles, et ceci, à tous les niveaux du barème de l'impôt. Le taux de prélèvements sur les profits d'entreprise distribués aux actionnaires peut atteindre 59,1 % (en tenant compte de l'IS, des prélèvements sociaux, de l'impôt sur les dividendes payés par les sociétés et d'une imposition à l'IRPP à la tranche marginale de 30 %).

Les experts de l'ANSA ont calculé que pour un résultat brut d'une société de 100 unités, l'actionnaire perçoit en France 40,90 de dividende net (hors ISF), 51,40 en Allemagne, 53,30 au Royaume-Uni, 53,70 en Italie. Il ressort de ces comparaisons que notre pays est de loin le plus défavorable à l'actionnaire d'Europe.

A ce titre, Charles-Henri d'Auvigny, le président de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2iC), rappelle que la décision du gouvernement de «taxer le capital au même prix que le travail» est à la fois improductive et totalement fallacieuse. «Avec le jeu des prélèvements sociaux - 15,5% pour le capital contre 8,1% pour le travail - la pression est sensiblement plus forte sur le premier», estime-t-il.

Nous comparons surtout deux choses différentes: «taxer le travail revient à taxer un revenu régulier et principalement pérenne. Alors que taxer le capital, c'est taxer le risque, car ceux qui investissent dans les entreprises peuvent perdre leur capital», poursuit Charles-Henri d'Auvigny.

LE COURRIER FINANCIER

a



Comment notre pays dissuade d'investir en actions, Le Courrier Financier, le 15 avril

L'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) publie une étude sur le poids de la fiscalité sur le capital investi en actions et obligations. La hausse des prélèvements fiscaux et sociaux sur les actions depuis 25 ans limite le financement des entreprises et compromet, à terme, le maintien des centres de décision et de l'emploi en France. L'évolution sur les 25 dernières années fait apparaître, d'une part, l'instabilité permanente et une très forte progression des prélèvements sur les revenus ou gains de cessions; d'autre part, un niveau de ces prélèvements nettement supérieur à celui appliqué dans les autres pays européens et, en France, sur les revenus professionnels.

Une taxation dissuasive pour les particuliers

Après 7 réformes en 10 ans et une multiplication par 13 du taux des prélèvements sociaux, les bénéfices distribués sont plus taxés que les revenus d'activités professionnelles, à tous les niveaux de revenus. Le taux de prélèvements sur ces bénéfices peut atteindre 59,1% (pour un contribuable imposé à 30%) alors que les revenus professionnels de ce même contribuable sont taxés à hauteur de 33,3%. Ce taux est très sensiblement alourdi par l'ISF, presque unique en Europe.

Le cumul des prélèvements à tous les stades (impôt sur les sociétés sur les bénéfices, contribution sur les bénéfices distribués, imposition des dividendes et des plus-values au barème de droit commun de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux, ISF sur la détention), unique en Europe, constitue un important frein à l'investissement en actions. Pour un résultat brut d'une société de 100, l'actionnaire perçoit en France 40,9 de dividende net (sur la base d'un taux marginal d'imposition de 30% et hors ISF), 51,4 en Allemagne, 53,3 au Royaume-Uni, 53,7 en Italie.

Le niveau et la progressivité des taux de l'ISF amplifient son impact dans un contexte de taux d'intérêts bas et donnent aux prélèvements un caractère confiscatoire, dépassant 100% quand le taux moyen de l'ISF atteint 1,24%. Les contribuables les plus imposés, qui seraient pourtant les plus à même d'investir dans des actions, sont particulièrement découragés de le faire.

De surcroît, la détention à long terme d'immobilier est favorisée au détriment des actions, les plusvalues sur actions étant nettement plus imposées que celles tirées de l'immobilier : pour un contribuable imposé à l'impôt sur le revenu au taux marginal de 45%, une plus-value mobilière après



20 ans ou 30 ans de détention est taxée à 28,9%, contre respectivement 13,5% et 0% pour une plusvalue immobilière sur la même durée de détention (chiffres 2014).

Une désaffection non sans conséquence

La désaffection des ménages français pour les placements en actions est préoccupante pour le financement de l'économie et l'emploi en hexagone.

Le montant en valeur absolue des placements des ménages en titres cotés (y compris les parts d'OPC) est en 2014 de même niveau qu'en 2000 alors même que sur la période leur patrimoine financier s'est accru de près de 73% et le PIB a progressé de près de 44%. En effet, les ménages français détenaient un patrimoine financier de 4258 milliards d'euros, dont seulement 19% placés en actions non cotées et 4% en actions cotées.

L'épargne réglementée et l'assurance vie (dont 259 milliards en support UC) représentaient 52% contre 44% en 2000 du patrimoine financier des ménages, lequel a presque doublé entre ces deux dates. Enfin, le nombre d'actionnaires individuels a baissé de moitié depuis 2000.

"Cette étude démontre qu'au cours des vingt dernières années, la France a fortement accru le niveau de pression fiscale sur les placements en actions et multiplié les réformes, créant un environnement instable et aboutissant à des taux de prélèvements hors normes fiscales mondiales. Elle a ainsi découragé les placements en actions, au contraire des intérêts de notre économie" regrette Michel Rollier, président de l'ANSA. "Aujourd'hui, des réformes fiscales simples s'imposent d'urgence pour remédier au déclin de l'actionnariat en France, il en va du financement de nos entreprises. C'est une condition de la relance d'une croissance durable et du maintien des centres de décision en France ».



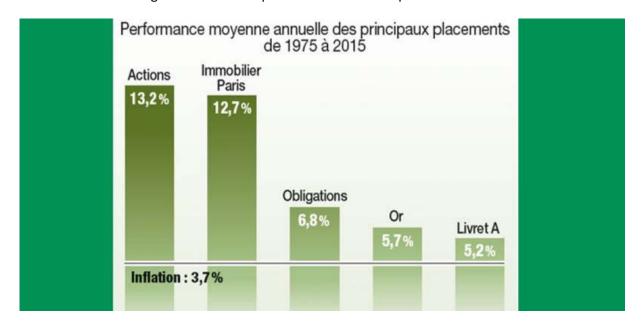
Confidentiel, Challenges, mai 2016

[édition papier]





Immobilier, Bourse, Livrets... 5 placements pour doper son épargne, Challenges, le 6 mai DOSSIER La Bourse? Trop volatile. Les livrets, l'assurance-vie? Rendements trop faibles. Les Français laissent dormir leur argent. Nos conseils pour sortir de cette torpeur.



Performance des principaux placements de 1975 à 2015 © Challenges

"Une de mes plus anciennes clientes vient de vendre la résidence principale de ses parents et se demande comment placer la somme. Comme elle est averse au risque, elle dit qu'elle veut tout investir dans de l'immobilier", se désole le patron d'une société de gestion... plutôt orientée vers la Bourse. Il faut dire que l'environnement s'est compliqué pour les épargnants. Le livret A est désormais rémunéré à 0,75% par an (son plus bas niveau depuis sa création en 1818). Les rendements des contrats d'assurance-vie en euros baissent inexorablement: 2,50% pour le cru 2015 et 2,30% attendus cette année. Quant à la Bourse, elle est redevenue très volatile et, pour beaucoup de Français, quasi infréquentable. Les épargnants ont perdu leur boussole: ils préfèrent laisser dormir leur argent sur leur compte courant, dont l'encours a doublé en un an, que d'investir sur des placements qu'ils considèrent désormais comme trop risqués ou trop peu rentables. Un seul trouve grâce à leurs yeux: l'immobilier, qui a retrouvé toute sa place de "valeur refuge". Et d'autant plus que la politique très généreuse de la BCE a poussé les taux de crédits à leurs plus bas niveaux depuis... la Seconde Guerre mondiale.

>> 1) Les meilleurs Livrets pour avoir des liquidités en cas de coups durs

Solides atouts de la pierre

La pierre, il est vrai, offre une palette d'investissements très large: achat en direct, pierre-papier (SCPI) et immobilier géré. Ce n'est pas son seul atout. "Pour cette clientèle patrimoniale, la fiscalité occupe une place importante", rappelle José Fernandez, directeur de l'offre financière à l'UFF. Or, là aussi, la pierre est la grande gagnante. Pour pallier les besoins de logement, les dispositifs de défiscalisation immobilière se succèdent depuis des années : les lois Besson, Robien, Borloo, Scellier,



Duflot et maintenant Pinel. Ce dernier dispositif, qui devait s'achever le 31 décembre 2016, vient d'être prolongé pour une année supplémentaire. Cela fait le bonheur des promoteurs: les investisseurs locatifs représentent plus de la moitié de leurs ventes.

- >> 2) La pierre-papier: un investissement rentable dans la durée
- >> 3) Comment investir dans les résidences spécialisées

Du côté des valeurs mobilières, c'est moins la fête. Le parcours des marchés a été erratique au cours des dix dernières années: le CAC 40 (dividendes réinvestis) n'a progressé "que" de 18% sur la période. Même lelivret A a fait mieux. Pire, hors dividendes, l'indice parisien affiche même une baisse de 18%... Il faut ajouter à cela une fiscalité beaucoup moins clémente: "Au cours des vingt dernières années, la France a fortement accru le niveau de pression fiscale sur les placements en actions et multiplié les réformes, décourageant ainsi les placements, au contraire des intérêts de notre économie", regrette Michel Rollier, président de l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa), qui souligne qu'à cause de l'ISF, les prélèvements sur les opérations dépassent le montant des plus-values qui ont été réalisées.

Reprise boursière en vue

Pourtant, sur quarante ans, la dernière étude de l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF) prouve que les actions restent le placement le plus rentable, devant l'immobilier. Après une décennie perdue (2006-2016), il est peut-être temps de revenir sur cette classe d'actifs. "Il y a depuis deux mois une reprise des valeurs les plus cycliques, comme les matières premières, qui avaient été massacrées ces dernières années", se réjouit Marc Renaud, président-fondateur de Mandarine Gestion et gestionnaire de Mandarine Valeur. Il n'est pas le seul à se réjouir, la plupart des autres gestionnaires européens croient aussi à une reprise boursière. C'est le cas de Vincent Juvyns, stratégiste chez JP Morgan AM, pour qui "la consommation et les investissements repartent en Europe". La zone vient d'ailleurs d'enregistrer son onzième trimestre consécutif de croissance positive.

- >> 4) Ces Sicav qui traversent les crises sans paniquer
- >> 5) Comment miser sur un rebond du pétrole

Matinée-débats du 14 juin 2016 : Actionnariat en France, agissons d'urgence pour la croissance







La France à la recherche d'actionnaires stables, Le Figaro, le 14 juin

INFOGRAPHIE - Les Français ne placent plus que 4,2 % de leur patrimoine financier directement en actions.

Londres, New York, Boston... Le parcours type des «road shows» organisés par les directions financières des entreprises cotées pour leurs PDG est bien rodé. Et il suit la géographie de leur propre capital. Car depuis une trentaine d'années, la place des investisseurs étrangers dans le capitalisme français est devenue massive (42 % à fin 2014). «La structure de l'actionnariat des sociétés cotées s'est transformée radicalement», relève une étude de l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) publiée ce mardi dans le cadre d'un colloque de l'Association nationale ...

[Suite réservée aux abonnés]







De l'importance du capital, Le Figaro, le 14 juin

DÉCRYPTAGE - La bascule progressive de la détention du capital vers les grands investisseurs étrangers et vers les sociétés de gestion de fonds pose de graves questions.

Bonne nouvelle! Les capitaux internationaux viennent massivement s'investir en France. Mais, comme le relève l'économiste Jean-Marc Daniel pour l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa), l'attractivité est un concept à double tranchant: en 2015, la balance des paiements française a connu un excédent record de 40 milliards d'euros... grâce aux 11 milliards comptabilisés par la «fusion ayant débouché sur un nouveau groupe dont le siège social est en Suisse...» (LafargeHolcim).

[suite réservée aux abonnés]





L'actionnaire, cet atout qui manque encore trop à la France, L'Opinion, le 14 juin



Les faits: La défense de l'économie française passe par une plus forte mobilisation nationale en faveur des entreprises. S'ils détiennent encore 31 % des groupes cotés, les Français sont découragés par la fiscalité. Quant à l'Etat, il n'a pas les moyens financiers de ses ambitions.

Quoi qu'on en dise, le capitalisme français marche avec son temps. « Comme dans les autres pays européens, la structure de l'actionnariat des sociétés cotées en Bourse s'est radicalement transformée dans le dernier quart du XXe siècle », souligne une étude de l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE). Partout, les « étrangers », souvent de grands gérants de fonds mondiaux, sont devenus le principal actionnaire des entreprises cotées.

C'est très impressionnant aux Pays-Bas, où ils contrôlent 85 % du marché, ainsi qu'au Royaume-Uni (52 %). Deux pays qui disposent pourtant de fonds de pension maison, ce qui n'empêche pas le capital de leurs sociétés d'être particulièrement internationalisé. Derrière l'Allemagne (54 % de non-résidents) et l'Italie (48 %), l'Hexagone apparaît au bas du classement, avec un taux de 42 %.

« Il n'y a pas lieu de dissuader, au contraire, les investisseurs étrangers d'être actifs en France. Leur présence est un signe d'attractivité et de dynamisme économique des entreprises y ayant leur siège social et une part significative de leur activité », se félicite l'étude de l'OEE, présentée mardi lors d'un colloque organisé par l'Ansa, l'Association nationale des sociétés par actions. L'Ansa se bat depuis des années pour la défense d'un actionnariat maltraité par la fiscalité et a formulé de nouvelles propositions visant à « transformer les Français champions de l'épargne en champions de l'actionnariat ». Un débat qui prend un relief particulier alors que la montée du chinois Jin Jiang au capital d'Accor inquiète Bercy. Et qu'un nouveau fleuron du CAC40, Technip, s'apprête à transférer son siège social à Londres après sa fusion avec l'américain FMC Technologies. Le dernier d'une série qui a déjà vu partir Lafarge et Alcatel ces derniers mois.

La France n'est pas seule à s'alarmer. En Italie, où les derniers décomptes de la Banque centrale donnent plutôt 51,4 % d'investisseurs étrangers dans les sociétés cotées, l'organisation patronale Unimpresa s'inquiète de savoir « jusqu'à quel point il s'agit d'investissements utiles au



développement [des entreprises] et où finit l'activité spéculative ». Et dans quelle mesure ces investissements sont annonciateurs de prise de contrôle. En quelques années, le pays a vu un échantillon impressionnant de ses fleurons industriels (Edison, Parmalat, Galbani...) et du luxe (Prada, Bulgari, Gucci, Pomellato, Loro Piana) être rachetés par des Français notamment. Et il s'interroge aujourd'hui sur les réelles intentions de Vivendi, devenu premier actionnaire de Telecom Italia, l'opérateur historique.

Minorité de contrôle. Si efficace à l'offensive, la France voudrait muscler sa défense à domicile. « Soutenir les actions aujourd'hui est décisif pour renforcer les bases de nos entreprises, mais aussi leurs relations internes, par la confiance », estime l'économiste Jean-Paul Betbeze, pour l'Ansa. Deuxième actionnaire de leur marché, les Français détiennent directement ou indirectement « au moins 530 milliards d'euros d'actions cotées, soit 31 % de la capitalisation boursière », révèle l'étude. On y trouve les titres détenus en direct ou via de multiples fonds gérés depuis la France ou le Luxembourg. Ainsi que les holdings familiales qui contrôlent peu ou prou plusieurs poids lourds de la cote, tels Kering, LVMH, Pernod Ricard, Hermès, Vivendi, Seb, Wendel. C'est beaucoup comparé à nos voisins, mais cette minorité de contrôle sur le papier est, dans la pratique, très éclatée et peu allante pour investir massivement aujourd'hui.

Pour les épauler dans la défense du savoir-faire français, l'État se distingue de ses homologues étrangers par son poids à la Bourse de Paris. Il atteint 7 %, contre 3 % seulement en Allemagne et au Royaume-Uni et... zéro aux Pays-Bas. Mais si les pouvoirs publics ont renforcé leur influence par le biais des droits de vote doubles, Bercy n'a pas les moyens de financer le développement des groupes dont il est actionnaire ou de voler au secours d'une éventuelle cible. Le sauvetage de la filière nucléaire est déjà pour lui un vrai casse-tête, l'ampleur des déficits publics lui coupe les ailes.

Pourtant, la France a besoin d'investissements en capital. Comme le rappelle le Cercle de l'Industrie dans ses propositions pour 2017 rendues publiques au début du mois, les capitaux propres sont plus que jamais indispensables pour les entreprises de l'économie numérique : elles ont comme particularité d'avoir de gros besoins de fonds aux premières années de leurs existences pour innover. La problématique se pose aussi pour les groupes en pleine mutation, qui doivent trouver de nouveaux modèles de croissance.





Entreprises françaises recherchent actionnaires individuels désespérément, La Tribune, le 14 juin



La part du patrimoine financier des ménages français directement investie en actions cotées a été divisée par deux au cours des 15 dernières années, à 4,2%. (Crédits : CHARLES PLATIAU)

A un an de l'élection présidentielle, l'Association nationale des sociétés par actions propose des mesures destinées à relancer l'intérêt des Français pour les investissements en actions. Le nombre d'actionnaires individuels a diminué de plus de moitié en France, au cours des 15 dernières années.

En 2000, ils étaient 7,4 millions. Aujourd'hui, ils sont moitié moins, à 3,3 millions, selon une étude de TNS Sofres. « Ils », ce sont les actionnaires individuels français. Autre façon de dire les choses, la part du patrimoine financier des ménages français directement investie en actions cotées a été divisée par deux (lien : www.latribune.fr/vos-finances/epargne/20150214trib7e8f44119/les-francais-sont-des-fourmis-vraiment-pas-temeraires.html) au cours des 15 dernières années, à 4,2%. Il faut dire que l'éclatement de la bulle Internet, en 2000, est passé par là. Et la grande crise financière de 2008 n'a évidemment rien arrangé au sursaut de défiance des épargnants français à l'égard de l'investissement en actions. Mais, plus encore que des crises boursières, c'est de la fiscalité sur les actions dont les épargnants se plaignent, a indiqué Aldo Sicurani, délégué général de la F2IC, la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement, mardi 14 juin, dans le cadre d'un colloque sur l'actionnariat en France organisé par l'Ansa (Association nationale des sociétés par actions).

En huit ans, la fiscalité sur les dividendes a été modifiée... sept fois

Une fiscalité que Michel Rollier, président de l'Ansa, juge « cumulative », « excessive » et "instable". De fait, en l'espace de huit ans, la fiscalité sur les dividendes a été modifiée... sept fois. Tout cela pour atteindre aujourd'hui « un niveau inégalé par rapport aux autres pays », dénonce Michel Rollier. Les



chiffres de l'Ansa le prouvent : trois ans après le choix de François Hollande d'aligner la fiscalité du capital sur celle du travail, un actionnaire français situé dans la tranche d'impôt sur le revenu (IR) de 30% ne percevra que 40,9% du bénéfice de l'entreprise, à titre de dividende, contre 51,4% en Allemagne, 53,3% au Royaume-Uni et 53,7% en Italie.

Les actions, deuxième source de financement des entreprises

« « Et quand on ajoute l'ISF (impôt sur la fortune), les actionnaires peuvent subir un rendement négatif de leur placement! », s'étrangle Michel Rollier. « Les politiques font croire depuis 20 ans que le capital est moins taxé que le travail. Il s'agit là d'une méprise totale, puisqu'il existait déjà 5 points d'écart en défaveur de la fiscalité du capital en 1995. Ce différentiel se monte aujourd'hui à 23 points, soit un véritable massacre, qui nie la prise de risque associée à l'investissement en actions », renchérit Marie-Christine Coisne-Roquette, président exécutif du distributeur de matériel électrique Sonepar. »

En effet, pour un contribuable imposé au taux marginal d'IR de 30%, les prélèvements fiscaux et sociaux sur les dividendes atteignent aujourd'hui 59,1%, contre 33,3% pour les salaires.

Or, les actions ne sont autres que la deuxième source de financement des entreprises françaises, avec un poids de 23,6%, derrière l'autofinancement (51,7%), et devant le crédit (17,8%), selon Jean-Paul Betbeze, conseiller économique au sein du cabinet d'audit Deloitte. Et, « comme nous sommes entrés dans une période sans inflation, le seul moyen de retrouver de la croissance réside dans l'investissement, ce qui nécessite de mobiliser l'épargne en actions pour financer les entreprises », prévient l'économiste Jean-Marc Daniel, professeur à l'ESCP Europe. Aussi, à un an des élections présidentielles et législatives en France, l'Ansa a décidé d'interpeller les responsables politiques et économiques sur l'urgence d'endiguer l'hémorragie de l'actionnariat individuel. Une interpellation qui prend la forme d'une liste de mesures proposées par l'association, au premier rang desquelles figure une modification du régime d'imposition des dividendes. L'Ansa suggère de soumettre ces derniers à un prélèvement global de 25%, libératoire de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, ce taux de 25% étant par ailleurs « proche des standards internationaux. »

Des cours d'éducation à l'économie dès l'école primaire?

Les idées de l'association pour relancer l'investissement des particuliers dans les actions n'ont pas seulement trait à la fiscalité, mais aussi à l'éducation financière. Car si les Français boudent les placements actions, c'est également parce que, de leur propre aveu, près des deux tiers (61%) d'entre eux jugent cela trop compliqué, d'après un sondage réalisé au printemps 2016 par Opinionway.

De fait, Aldo Sicurani, de la F2IC, n'a pas oublié le cas de l'action France Telecom (rebaptisé depuis Orange), introduite en Bourse le 20 octobre 1997 au prix de 27,75 euros, et culminant à 219 euros trois ans plus tard, en pleine bulle financière, avant d'entamer une descente aux enfers qui donnera bien des sueurs froides aux actionnaires de l'opérateur de télécommunications :

« « Un actionnaire convenablement formé aurait vendu avant que le cours de Bourse atteigne 219 euros! » »



Pour remédier à cette méconnaissance de l'investissement en actions, l'Ansa propose de développer l'éducation économique et financière dans le cursus scolaire, dès l'école primaire, ainsi que des formations pour les adultes, afin de leur permettre d'acquérir ou de réviser des notions financières.

La France championne d'Europe de l'actionnariat salarié

Dans cette optique, l'actionnariat salarié peut être un bon moyen de familiariser les épargnants avec les placements actions. « La première action qu'un particulier achète est généralement celle de son entreprise, car il la connaît bien », souligne Loïc Desmouceaux, président des conseils de surveillance des FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) d'actionnariat salarié de Technicolor. Or, grâce à une volonté politique qui a débouché sur un cadre réglementaire incitatif, la France n'est autre que la championne d'Europe de l'actionnariat salarié, avec des salariés détenant en moyenne 4% du capital de leurs entreprises, contre 1,77% seulement pour l'ensemble de l'Europe, selon Loïc Desmouceaux. Le hic, c'est que le fait d'investir une part significative de leur épargne en actions de leur entreprise présente un risque financier pour les salariés. L'Ansa suggère donc la création d'un mécanisme d'actionnariat salarié multi-entreprises, qui permettrait de mutualiser les gains et les pertes de valeur. Autre avantage d'un nouveau coup de pouce aux actionnaires salariés, par nature actifs : le rajeunissement de la population des actionnaires individuels français, dont l'âge moyen s'élève désormais à 62 ans, d'après la F2IC.



Ponctions, maison ou actions?, L'Opinion, le 15 juin



Erell Thevenon-Poullennec

A l'occasion du colloque de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) qui s'est tenu hier, l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) a publié une « radiographie de l'actionnariat des entreprises françaises ». Celle-ci souligne que « comme dans les autres pays européens, la structure de l'actionnariat des sociétés cotées en Bourse s'est radicalement transformée dans le dernier quart du vingtième siècle ».

Le stock de titres de capital des entreprises françaises a une valeur totale de 6200 milliards d'euros à fin 2015. Selon l'étude, « la plus grosse partie de cet encours correspond aux actions non cotées pour un montant de 3200 milliards ». « La valeur des actions cotées s'élève à 1800 milliards. La valeur des » autres participations au capital des entreprises françaises, en particulier les parts de SARL, est estimée à 1100 milliards d'euros", précise-t-elle également.



Les investisseurs étrangers détiennent 42 % du capital des sociétés cotées françaises et représentent ainsi le premier groupe d'actionnaires de ces entreprises. Cette proportion peut paraître élevée mais est moindre que dans d'autres pays européens (Allemagne 54 %; Italie 48 %; Pays-Bas 85 %; Royaume-Uni 52 %).

L'Etat détient quant à lui 7 % de la capitalisation boursière. Avec les organismes d'administration centrale (fonds de garantie...), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance, il détient au total 320 milliards d'euros, soit 6 % du capital de toutes les entreprises. « Il ne paraît cependant pas possible d'anticiper une contribution importante de l'Etat au financement de l'économie française, compte tenu des contraintes budgétaires. Les cessions de titres cotés l'emportent sur les investissements, qui tendent à se concentrer sur des entreprises subissant des revers conjoncturels », analyse l'OEE, qui souligne également qu'« une politique plus active de cession de participations non cotées dans les infrastructures, très recherchées par les investisseurs institutionnels de long terme, pourrait être bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes ».

Comme dans les autres pays européens, l'actionnariat individuel direct a décliné en France, pour ne plus représenter que 11 % de la capitalisation boursière (contre 12 % en Allemagne ; 14 % en Italie ; 4 % aux Pays-Bas et 9 % au Royaume-Uni). Mais selon l'étude, « en réalité, la prise en compte de l'ensemble des véhicules d'intermédiation - OPC, contrats d'assurance vie et holdings familiales détentrices de têtes de groupe -- révèle que les personnes physiques résidentes restent, derrière les non-résidents, le groupe d'actionnaires le plus important : elles détiennent au total, directement et indirectement, près du tiers des actions cotées françaises ». Selon l'OEE, « l'épargne salariale et les contrats d'assurance-vie jouent un rôle déterminant dans l'équilibre de la structure capitalistique des entreprises cotées ».



ANSA: 7 propositions fiscales pour l'actionnariat individuel et entrepreneurial, *Fiscalonline.com*, le 15 juin

L'ANSA appelle à prendre des mesures d'urgence pour relancer l'actionnariat en France.





A l'occasion d'une matinée-débats au Palais Brongniart au cours de laquelle sont intervenus le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, et le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Gilles Carrez, l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) et ses partenaires (1) ont plaidé pour des réformes d'urgence afin de remédier au déclin de l'actionnariat en France.

Partant du constant que depuis 25 ans, la France a découragé les placements en action, en accroissant fortement le niveau de la pression fiscale, en multipliant les réformes et en compliquant les règles, les groupes de travail rassemblant des représentants de l'ANSA et de ses partenaires ont soumis au débat les 26 propositions suivantes :

7 propositions fiscales pour l'actionnariat individuel et entrepreneurial

- 1. Traiter de manière différenciée, en matière d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, les revenus issus de placements en actions et parts sociales, utiles à l'économie et risqués
- 2. Alléger et simplifier la fiscalité du placement en actions avec un prélèvement forfaitaire à 25 % sur les dividendes, puis avec un prélèvement forfaitaire dégressif en fonction de la durée de détention pour les plus-values
- 3. Créer un PEA jeunes, afin d'inciter ces derniers à s'intéresser à la vie des entreprises, à parfaire leurs connaissances économiques et à découvrir le placement en actions
- 4. Supprimer l'ISF et la contribution sur les dividendes en espèce de 3%
- 5. Réduire les prélèvements à la charge des entreprises avec un taux unique à 8% applicable aux attributions d'actions gratuites et à l'épargne salariale
- 6. Créer un plan de transmission générationnelle d'actions bénéficiant d'exonération de droits de mutation à titre gratuit, en contrepartie d'un engagement de conservation de 10 ans
- 7. Lancer un compte d'investisseur permettant de bénéficier d'un sursis d'imposition en cas de maintien d'un investissement en actions dans une PME ou ETI

11 propositions non fiscales pour l'actionnariat individuel et entrepreneurial

- 1. Développer l'éducation économique et financière dans le cursus scolaire
- 2. Orienter l'épargne des adultes vers les placements en actions
- 3. Eviter les questionnaires des intermédiaires aux investisseurs trop détaillés et trop fréquents
- 4. Favoriser le développement d'outils de conseil et de gestion à distance
- 5. Encourager le dialogue permanent entre les sociétés et leurs actionnaires individuels
- 6. Améliorer l'accessibilité des informations sur les sociétés
- 7. Permettre la création d'un mécanisme d'actionnariat multi-entreprises
- 8. Dans les fonds d'actionnariat salarié en actions non cotées, éviter le recours au mécanisme du « tiers liquide »
- 9. Améliorer la représentation des salariés actionnaires dans les instances de l'entreprise
- 10. Favoriser un usage « raisonnable » des clauses d'agrément statutaires dans les sociétés non cotées
- 11. Faciliter les négociations d'actions non cotées de gré à gré en ligne

8 propositions pour l'actionnariat institutionnel



- 1. Favoriser l'investissement en actions au travers des dispositifs de retraite supplémentaires
- 2. Revoir certaines dispositions de la norme comptable IFRS 9 relative aux actifs financiers pour ne pas pénaliser l'investissement en actions et en parts d'OPC
- 3. Revoir certaines dispositions de la règlementation Solvabilité 2 applicable aux sociétés d'assurance
- 4. Revoir la fiscalité des plus-values mobilières réalisées par les sociétés soumises à l'IS
- 5. Revoir les réglementations institutionnelles sur les actifs éligibles à l'investissement
- 6. Créer un fonds d'investissement productif de long terme
- 7. Aligner les réductions d'impôts de l'investissement indirect sur l'investissement direct
- 8. Créer une plateforme partagée d'analyse financière sur les entreprises (en particulier PME-ETI)

L'ANSA publiera en septembre un ouvrage synthétisant les rapports des groupes de travail et détaillant les propositions retenues à l'issue du colloque et enrichies par les débats.

Retrouvez le détail des mesures ainsi que les différentes contributions qui ont servi de supports au débat (rapports des groupes de travail, étude Opinion Way pour l'ANSA sur les attentes des Français en matière d'actionnariat, radiographie de l'actionnariat des entreprises françaises par l'Observatoire de l'Epargne Européenne, analyses de Jean-Paul Betbeze et de Jean-Marc Daniel) sur www.agirpourlacroissance.fr.

Citations:

- « Aujourd'hui, il faut aux entreprises plus de fonds propres, qui sont leurs ressources les plus stables pour investir en équipement, en innovation et en formation, autrement dit pour prendre plus de risques et d'initiatives... C'est aujourd'hui plus que jamais qu'une stratégie en faveur de l'investissement en actions doit être menée. » Michel Rollier, président de l'ANSA
- « Nous avons une réconciliation à achever en France, entre le cœur de l'entreprise et l'actionnaire : je ne connais pas d'entreprise qui puisse produire sans se financer, ni à l'inverse d'entreprise qui puisse faire du rendement sans produire. Nous sommes dans une économie de l'innovation où il faut encourager la prise de risque pour gagner la bataille des fonds propres. Il est de notre responsabilité collective de faire grandir nos entreprises. » Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
- « Dans un contexte de faible taux d'intérêt, il est impératif de réorienter l'épargne vers les actions. Le taux marginal, qui a un fort impact sur la psychologie et les comportements des épargnants, atteint des niveaux record. Il faut cesser de recourir à la fiscalité et abaisser les taux marginaux d'imposition. » Gilles Carrez, député, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Association Nationale des Sociétés par Actions - ANSA (www.ansa.fr)

L'ANSA exerce depuis 1930 une mission d'intérêt général auprès de ses 230 adhérents, sociétés cotées et non cotées, ainsi qu'environ 185 membres associés (cabinet d'avocats, experts comptables...).

L'ANSA fournit à ses adhérents des analyses approfondies dans le domaine du droit des sociétés, du droit financier et boursier et de la fiscalité de l'actionnaire. S'appuyant sur cette expertise reconnue, l'ANSA est également un interlocuteur privilégié des Pouvoirs Publics, proposant des réformes et



agissant, conformément à l'intérêt collectif de ses adhérents, pour défendre et promouvoir un actionnariat durable et stratégique en France. L'ANSA a été à l'initiative de la création de l'association européenne EuropeanIssuers, qui poursuit les mêmes objectifs à une échelle européenne.

L'AGEFIQuotidien

L'Ansa promeut une simplification de la fiscalité de l'épargne en actions, L'AGEFI Quotidien, le 15 juin

L'association d'émetteurs propose un taux global de 25% sur les dividendes et sur les plus-values, et pour ces dernières, une exonération totale après dix ans de détention.

[suite réservée aux abonnés]



Les investisseurs étrangers détiennent 42 % du capital des sociétés cotées françaises, *La Correspondance économique*, le 15 juin

[version papier]



L'actionnariat individuel pris entre deux feux, Le Revenu, juin

[version papier]





L'invité de la semaine, Michel Rollier, L'hebdo des AG, le 20 juin

[version papier]



Les fonds de pension dans le flou, Revuebanque.fr, le 6 juillet

Apparue dans la « stratégie pour les Nouvelles Opportunités économiques (Noé) » présentée par Emmanuel Macron en novembre 2015, l'expression « fonds de pension à la française » ne fait pas l'unanimité.

Dans le cadre d'une conférence organisée par l'Ansa [1], Emmanuel Macron a décrit la disposition qui, dans le projet de loi Sapin 2 [2], va permettre au gouvernement de modifier le cadre prudentiel des régimes de retraites professionnelles supplémentaires, comme une façon de créer des fonds de pension à la française.

L'objectif du gouvernement est de faire échapper ces régimes de retraite à Solvabilité 2 qui pénalise notamment l'investissement en actions. « Cette réforme ne vise pas à constituer des fonds de pension », affirmait pourtant en juin 2016 dans les colonnes de Revue Banque le directeur général du Trésor, Bruno Bézard (qui a depuis quitté ses fonctions) [3].

Mais Emmanuel Macron continue de promouvoir le concept de fonds de pension, qui n'est guère populaire en France. Il pense que cette réforme permettra de déplacer 10 à 20 milliards d'euros vers l'investissement en actions. En effet, les régimes de retraite professionnelle supplémentaire drainent un encours d'environ 130 milliards d'euros. S.G.

- [1] Association nationale des sociétés par actions, conférence du 14 juin 2016.
- [2] Projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.



[3]Interview de Bruno Bézard, « Un fonds d'investissement n'est pas une banque », Dossier « Désintermédiation : qui veut prendre la place des banques ? », Revue Banque n° 797, p. 38.

Tribunes

Les Echos

Actionnariat en France: pourquoi il est urgent d'agir!, Les Echos, le 5 septembre

L'actionnariat est une question centrale pour le financement de notre économie. C'est même un véritable enjeu de société. C'est la raison pour laquelle l'Association nationale des sociétés par actions fait des propositions pour agir avant qu'il ne soit trop tard.

Depuis 1990, la France a découragé les placements en actions en accroissant fortement le niveau de pression fiscale. La France s'est placée hors normes internationales. Les prélèvements fiscaux et sociaux sur les dividendes ont été modifiés 7 fois entre 2005 et 2013. Et surtout, ils atteignent un niveau inégalé par rapport aux autres pays développés : quand une société dégage un résultat brut distribuable de 100, le dividende net pour l'actionnaire imposé à un taux marginal de 30 % est de 40,9 en France pour plus de 53 au Royaume-Uni et en Allemagne. Quand on ajoute l'ISF, qui est devenu une excentricité dans notre environnement mondialisé, où quasiment tous les pays européens l'ont abandonné, les prélèvements deviennent confiscatoires et le rendement des actions peut être négatif.

Il est urgent d'agir enfin parce que cet environnement fiscal a des conséquences graves. Les actions constituent la -ressource la plus stable des entreprises pour leur permettre d'investir et aussi de s'endetter pour investir. L'insuffisance de l'investissement en actions limite donc leur développement. Il compromet le maintien des centres de décision et des emplois en France. Notre fiscalité constitue un obstacle à l'évolution et à la transmission du capital et pénalise la valorisation des PME et ETI.

Il faut donc rendre durablement aux Français le goût des actions. avec quelques réformes fiscales simples à déployer :

- alléger et simplifier la fiscalité du -placement en actions : un prélèvement forfaitaire optionnel de 25 % sur les dividendes, libératoire de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux ; un prélèvement forfaitaire sur les plus-values, dégressif de 25 % à 0 % en fonction de la durée de détention, comprenant les prélèvements sociaux ;
- supprimer l'ISF et la contribution de 3 % sur les dividendes distribués autrement que sous forme d'actions;
- créer un PEA jeunes afin d'inciter ceux qui ont au moins 16 ans sans être contribuables à s'intéresser à la vie des entreprises et à découvrir le placement en actions ;
- réduire les prélèvements à la charge des entreprises sur les attributions d'actions gratuites aux salariés et sur l'intéressement, la participation et les abondements attribués aux salariés ;



- créer un plan de transmission -générationnelle d'actions bénéficiant d'exonération de droits de mutation à titre gratuit, en contrepartie d'un engagement de conservation de 10 ans ;
- lancer un compte investisseur bénéficiant d'un sursis d'imposition pour les plus-values en contrepartie du maintien de l'investissement en actions dans des PME ou ETI.
- Il faut créer un choc fiscal chez les Français en les encourageant à investir dans nos entreprises et notre économie.
- Il faut cesser de privilégier fiscalement l'épargne liquide sans risque et traiter de manière équitable l'épargne investie dans nos entreprises, nettement plus risquée, mais aussi tellement plus utile à notre économie... Il faut rompre avec le principe de l'alignement de l'impôt sur le revenu du capital sur l'impôt sur le revenu du travail, qui ignore tous les autres prélèvements qui s'abattent sur le capital, à commencer par les prélèvements sociaux près de deux fois plus lourds que ceux applicables aux salaires, et le fait que le capital représente essentiellement une épargne accumulée qui a déjà supporté l'impôt sur le revenu.
- Il faut revenir à une fiscalité simple et modérée, en ligne avec celle de nos voisins européens. Voilà le choix que nous appelons nos gouvernants à faire parce que l'économie ne peut croître que dans un climat de confiance.

Michel Rollier est président du conseil de surveillance de Michelin et de l'Association nationale des sociétés par action

Le Monde

« L'ISF et les droits de mutation mettent en péril la pérennité de l'actionnariat familial et donc de l'entreprise », Le Monde, le 9 septembre





Les entreprises françaises sont confrontées à une fiscalité hors normes qui constitue un obstacle à leur développement, expliquent Elizabeth Ducottet et Marie-Christine Coisne-Roquette, respectivement PDG de Thuasne et de Sonepar.

Nos entreprises créées il y a de nombreuses décennies doivent faire face à un obstacle majeur pour continuer à se développer : une fiscalité française hors normes. Hors normes, car dans sa conception, elle taxe les résultats dégagés par l'entreprise, puis au niveau de l'actionnaire, elle pèse sur les dividendes, les plus-values et le patrimoine avec un impôt de solidarité sur la fortune, pouvant être confiscatoire.

Avec un taux de 33,33 % auquel s'ajoutent diverses contributions additionnelles (pour atteindre près de 38 %), l'impôt sur les sociétés françaises est l'un des plus élevés de l'Union européenne, voire de l'OCDE.

Ce niveau d'imposition a de graves conséquences pour l'attractivité de notre territoire, alors que la quasi-totalité des autres pays développés ont fortement réduit le taux de cet impôt (nettement inférieur à 25 % au sein de l'Union européenne). La France doit s'aligner sur cette moyenne pour rester attractive. Il est encore temps d'agir, mais il faut faire vite et fort.

Déconnecté de toute réalité économique

Développer les entreprises et maintenir l'emploi passe par l'accroissement des fonds propres. Il est impératif d'attirer et de conserver des actionnaires, notamment de long terme, comme le colloque du 14 juin de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) l'a démontré. Chez Thuasne, comme chez Sonepar, nos politiques de distribution des résultats sont conçues de manière à garantir la pérennité ...

[suite réservée abonnés]



Le Monde

« <u>Les entreprises familiales doivent ouvrir leur capital ».</u> Le Monde Economie & Entreprises, & Le Monde Idées.fr,, le 18 novembre

Notre économie et les entreprises françaises ont besoin d'une relance de l'investissement actionnarial sous toutes ses formes, explique le PDG de SEB, Thierry de la Tour d'Artaise.



Par Thierry de la Tour d'Artaise, président-directeur général de SEB et administrateur de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

Le salon Actionaria, qui se tient à Paris les 18 et 19 novembre, réunit sociétés cotées, actionnaires particuliers et sociétés de gestion avec un objectif : faciliter le dialogue avec les actionnaires et les convaincre de l'intérêt des placements en actions.

Dans un environnement marqué par une compréhension insuffisante du fonctionnement de nos entreprises et des marchés, des prélèvements fiscaux et sociaux excessifs et instables sur les revenus des actions et une forte baisse du rendement des autres placements en raison de taux d'intérêt très bas, il s'agit de remobiliser tous les actionnaires car notre économie et les entreprises françaises ont besoin d'un actionnariat diversifié.

Jamais notre économie n'aura eu autant besoin d'un élan actionnarial pour réamorcer la confiance de nos entreprises et pour développer un capitalisme de long terme, au service du financement de l'économie et des entreprises. Il faut relancer l'investissement actionnarial sous toutes ses formes, car il est indispensable pour permettre à nos start-up, nos PME et nos ETI (entreprises de taille intermédiaire) de devenir de grands groupes.

On dit souvent des entreprises familiales qu'elles seraient moins portées à s'ouvrir à des investisseurs extérieurs, notamment à les accueillir à leur capital. Celles-ci sont souvent présentées comme attachées à des modèles de management et de financement anciens...

[suite réservée abonnés]



Le livre blanc et les 12 propositions de l'ANSA

l'Opinion

La France championne toutes catégories de la fiscalité du capital, L'Opinion, le 18 octobre



Les faits : L'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) vient de publier un livre blanc sur la fiscalité du capital qui a explosé ces vingt-cinq dernières années. En 1995, un actionnaire individuel des classes moyennes était taxé à 40 % sur ses dividendes. En 2015, c'est 60 %. Pour certains



contribuables, la note dépasse même les 100 %. Résultat : la part du patrimoine financier des ménages directement investie en action cotées a été divisée par deux depuis l'an 2000. Une situation inédite en Europe qui pèse sur l'investissement et la croissance de l'économie française.

La grande réforme fiscale promise par François Hollande durant la campagne présidentielle de 2012 ? « Elle est faite », assurait le 7 janvier 2013 Jérôme Cahuzac sur le plateau de« Des paroles et des actes ». L'ancien ministre délégué au Budget faisait référence à l'alignement de la fiscalité du capital sur les revenus du travail, inscrit dans la loi de finances pour 2013. Une réforme de« justice fiscale » disait Bercy à l'époque, qui a surtout ajouté une couche supplémentaire de prélèvements sur une fiscalité du capital qui a littéralement explosé depuis vingt-cinq ans.

Les données compilées par l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) dans un livre blanc publié mardi sont sur ce point édifiantes. Selon l'ANSA, les dividendes touchés par un contribuable exonéré de l'impôt sur le revenu, par exemple au titre de l'actionnariat salarié, étaient taxés à 4,4 % en 1995, impôt et charges sociales comprises. Vingt ans plus tard, en 2015, les mêmes dividendes sont taxés à 49 %. Pour les contribuables imposés à la tranche marginale de 35 %, les prélèvements étaient de 39,4 % en 1995. En 2015, les mêmes contribuables ont vu leur tranche marginale d'impôt sur le revenu baisser à 30 %, mais le taux de prélèvements sur leurs revenus du capital a lui bondi à 59,1 %.

Multiplié par 13. Un alourdissement massif qui ne date pas de la barémisation des revenus du capital. « Il n'y a pas eu de rupture brutale en 2013. Les investisseurs individuels se sont surtout adaptés en gelant leurs opérations de cession », indique le délégué général de l'ANSA, Christian Schricke. Ce dernier souligne plutôt l'explosion des charges sociales depuis les années 1990. Entre 1991 et 2016, le poids des prélèvements sociaux a été multiplié par 7 (de 1,1 % à 8 %) sur les salaires et par 13 (de 1,1 % à 15,5 %) sur les dividendes.

Si l'on ajoute aux prélèvements sociaux l'impôt sur le bénéfice distribuable, la taxe de distribution et l'impôt sur le revenu des actionnaires, sur 100 euros de dividendes versés par une entreprise, il ne restera plus que 36 euros dans la poche de l'actionnaire soumis au taux marginal de 45 % de l'IR. Si le même contribuable est en plus soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), il ne lui restera plus que... 3,30 euros. Dans certains cas, pour les contribuables soumis au plus fort taux de l'ISF, les prélèvements peuvent atteindre 105,4 % des dividendes ! En comparaison, un actionnaire individuel britannique touchera 49,40 euros, un Allemand 51,40 euros et un Italien 53,70 euros.

« Préoccupant et atypique ». « La France se marginalise par rapport aux autres pays européens, avec une fiscalité excessive et cumulative à tous les niveaux : sur l'entreprise avec l'impôt sur les bénéfices et les divers impôts locaux et prélèvements sur l'activité, sur l'actionnaire avec l'imposition sur les dividendes et les plus-values, puis l'ISF qui peut s'avérer confiscatoire », conclut l'ANSA.

Pas étonnant dans cet environnement hostile à l'investissement que les actionnaires individuels aient déserté la bourse. En quinze ans, la part du patrimoine financier des ménages directement investie en actions cotées a été divisée par deux (de 8,8 % en 2000 à 4,2 % en 2014). « Il y a un phénomène de découragement lié à la hausse des prélèvements obligatoires, mais aussi à l'image de l'actionnaire en France, trop souvent assimilé en France à un rentier », regrette Christian Schricke.



« La situation française est extrêmement préoccupante et atypique », a déjà alerté il y a quelques jours l'association des marchés financiers (Amafi). Dans son baromètre sur la fiscalité de l'épargne, l'Amafi a relevé que « le taux de taxation de l'épargne (revenus ou plus-values) plafonne à 27 % pour la Norvège ou à 30 % pour la Suède, alors qu'il avoisine désormais en France 40 % sur les dividendes et près de 60 % sur les plus-values de cession sans détention longue et sur les intérêts si leur montant annuel excède 2 000 euros ».

Au final, ce sont les entreprises qui trinquent. Pour Elizabeth Duccottet, PDG de Thuasne et coprésidente de METI (mouvement des entreprises de taille intermédiaire), cette surcharge fiscale sur le capital explique en partie le déficit d'ETI en France (4 600) par rapport à l'Italie (8 000), à la Grande-Bretagne (10 000) ou à l'Allemagne (12 000). C'est dire si le retour à un prélèvement forfaitaire libératoire autour de 25 % et la suppression de l'ISF, proposés par les candidats de la droite aux primaires, sont attendus avec impatience par les investisseurs.



L'ANSA lance 12 pistes de réflexion pour relancer l'actionnariat, Wansquare, le 18 octobre

Par Marianne Lagrange

Le déclin de l'actionnariat individuel ainsi que la prépondérance des investisseurs étrangers dans les sociétés cotées montrent le malaise qui existe sur la structure actionnariale des entreprises françaises. Par manque d'image positive de l'actionnaire et d'un poids croissant de la fiscalité, l'actionnariat individuel s'érode, l'ANSA appelant donc d'urgence à agir. Un lobbying bienvenu en ces temps politiquement chargés.

[suite réservée aux abonnés]

LesEchos

Les propositions de l'Ansa pour relancer l'actionnariat, Les Echos, le 19 octobre 2016

L'Ansa adresse 12 propositions aux responsables politiques pour changer la situation de l'actionnariat en France.



La situation de l'actionnariat en France est préoccupante, alerte l'Ansa (Association nationale des sociétés par actions), qui a publié mardi un Livre blanc « Agissons d'urgence pour la croissance ». Son but est de sensibiliser pouvoirs publics et politiques. Le moment est opportun, alors que les différents candidats à la présidentielle vont peaufiner leur programme. Car, pour l'Ansa, si rien n'est fait pour relancer l'investissement actionnarial, les entreprises manqueront de fonds propres et il ne pourra donc y avoir de croissance durable en France.

L'association dresse en effet l'état des lieux d'un actionnariat dégradé et en pleine crise. Les investisseurs non-résidents sont devenus le premier groupe d'actionnaires de sociétés cotées. Ils détiennent environ 40 % de la capitalisation boursière. En outre, la détention dans les sociétés cotées est de plus en plus intermédiée par des fonds d'investissement, notamment dans le cadre de contrats d'assurance-vie, tandis que l'actionnariat individuel a fortement baissé. Ils étaient 7,4 millions en 2000 et ne sont plus que 3,3 millions en 2015. Les ménages français qui détenaient encore le tiers de la capitalisation boursière ont baissé très rapidement, pour se stabiliser à 10-12 %.

A l'origine de cette crise profonde, plusieurs chocs majeurs. Parmi eux, la récurrence des crises boursières, la hausse de la volatilité, le développement de l'intermédiation au détriment de l'investissement direct, la stigmatisation de l'actionnaire. Et, surtout, « une fiscalité excessive et cumulative depuis vingt-cinq ans », selon l'Ansa, instable et en forte progression. La France apparaît aujourd'hui hors normes fiscales avec un taux de taxation sur les dividendes en forte progression. Le contribuable exonéré d'impôt sur le revenu s'acquittait de prélèvements sociaux et fiscaux de 4,4 % en 1995, contre 49 % en 2015. Le contribuable imposé à 30 % payait 39,4 % en 1995, 59,1 % en 2015. De quoi dissuader les particuliers d'investir dans les entreprises. Les droits de mutation peuvent être aussi très élevés lors des transmissions d'actions. Face à cette situation l'Ansa émet 12 propositions. D'abord, modifier le régime d'imposition des dividendes, puis réformer la taxation des plus-values mobilières pour favoriser la détention longue d'investissements à risque. Autre proposition, supprimer l'ISF.

L'Ansa suggère aussi de réduire les charges payées par les entreprises sur l'actionnariat salarié en unifiant à 8 % le taux du forfait social et celui de la contribution sociale à la charge des entreprises. Elle recommande aussi de créer un PEA jeunes pour les plus de 16 ans - un moyen d'encourager l'apprentissage du placement à risque en actions auprès des jeunes générations. Enfin, autre proposition, favoriser la transmission générationnelle d'actions lors des successions.

L'AGEFI

L'Ansa propose un choc de fiscalité pour relancer la croissance en France, L'AGEFI, le 19 octobre





Quatre mois après son colloque pour redynamiser l'investissement actionnarial, l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa) dévoile ses 12 propositions destinées à soutenir l'actionnariat des particuliers comme des institutionnels. Avec le déclin de l'actionnariat individuel et le manque d'ETI en France, «il y a deux verrous à faire sauter : la fiscalité et l'instabilité législative, et le manque de formation des particuliers», explique Michel Rollier, président de l'Ansa.

Aussi, les propositions sont essentiellement d'ordre fiscal. A commencer par la modification du régime d'imposition des dividendes, en revenant à un prélèvement forfaitaire de 25% y compris les prélèvements sociaux, en ligne avec les standards internationaux. «Il faut traiter l'épargnant comme un entrepreneur et non comme un rentier», explique Christian Schricke, délégué général de l'Ansa. Pour un contribuable imposé au taux marginal d'impôt sur le revenu de 30%, la taxation des dividendes est passée de 39,4% en 1995 à 59,1% en 2015. Et pour une personne taxée au maximum de l'ISF, le prélèvement sur dividende dépasse même 105%, autrement dit elle perd de l'argent ! L'ANSA propose aussi une réduction de la taxation des plus-values mobilières à 25%, puis à 15% audelà de cinq ans de détention, et une exonération totale au-delà de 10 ans.

Entre 2000 et 2014, 43.000 foyers fiscaux (avec un patrimoine de plus de 1 million hors résidence principale), soit un sur cinq, ont quitté la France. L'an dernier, ils étaient 10.000. «La France est le premier exportateur mondial de millionnaires», ironise Michel Rollier. La suppression de l'ISF fait partie des mesures à prendre pour relancer l'économie. «Un impôt inversement proportionnel aux revenus», martèle Michel Rollier, et «désastreux sur les ETI», ajoute Elizabeth Ducottet, coprésidente du METI. De fait, ces ETI versent des dividendes à leurs actionnaires, souvent familiaux, pour leur permettre de payer l'ISF ou les droits de transmission, au lieu d'investir.

Les autres mesures visent à créer un PEA jeunes (dès 16 ans, 25.000 euros maximum), à créer un compte investisseur pour accompagner les PME-ETI, à favoriser l'investissement en actions dans les dispositifs de retraite. L'ANSA propose aussi de réduire les charges patronales sur l'actionnariat salarié, de favoriser la transmission générationnelle d'actions au-delà du pacte Dutreil et de faciliter la liquidité des placements en non-coté.



BOURSIER , COM

<u>L'ANSA propose de relancer la croissance par l'investissement en actions</u>, *Boursier.com*, le 20 octobre



(Boursier.com) — Dans le prolongement de son colloque du 14 juin dernier "Actionnariat en France : Agissons d'urgence pour la croissance" et à quelques mois de l'échéance présidentielle, l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) publie son Livre Blanc et propose de relancer la croissance par l'investissement en actions.

- En 15 ans, le nombre d'actionnaires individuels en direct en France a été divisé par 2 et la part de leurs placements financiers investis en actions cotées directement ou indirectement est tombée de 22% à 13%
- le nombre d'ETI en France a stagné : 4.600 ETI en France (contre 8.000 en Italie, 10.000 au Royaume-Uni et 12.000 en Allemagne)
- en 2015, la France a été le pays au monde comptant le plus de départs de millionnaires : 10.000 départs sur l'année 2015 (Source : New World Wealth) ;



- la France est l'un des rares pays européens à avoir conservé l'ISF, dont la charge, cumulée à celle des autres prélèvements sur les revenus du capital, atteint un niveau confiscatoire.

"Des chiffres alarmants pour l'économie de notre pays. Cette situation est essentiellement imputable à des prélèvements fiscaux et sociaux cumulatifs, complexes et sans cesse alourdis qui font de la France un pays hors normes. La France dissuade l'investissement en actions, limite le financement des entreprises et compromet, à terme, le maintien des centres de décision et de l'emploi en France" commente l'Association.

L'ANSA présente dans son Livre blanc les constats et les analyses partagés lors de son colloque ainsi que des extraits des interventions des hommes politiques, économistes, dirigeants d'entreprises, investisseurs et représentants des actionnaires individuels et salariés. Sur cette base, elle a dégagé 12 propositions clefs pour faire sauter les verrous qui entravent aujourd'hui l'investissement en actions, afin de relancer cette source essentielle de financement et la croissance de l'économie française :

- 1. Modifier le régime d'imposition des dividendes pour encourager les investissements en actions, en offrant aux contribuables une option pour un prélèvement forfaitaire de 25%, libératoire de l'impôt et des prélèvements sociaux. Cette réforme rendrait le régime français comparable à celui en vigueur dans les autres pays européens. Aujourd'hui, pour un résultat brut d'une société de 100, l'actionnaire perçoit en France 36 de dividende net (sur la base d'un taux marginal d'imposition de 45% et hors ISF), contre 51,4 en Allemagne, 49,4 au Royaume-Uni (pour des dividendes supérieurs à 35.000 euros), 53,7 en Italie;
 - 2. Réformer la taxation des plus-values mobilières pour favoriser la détention longue des actions. Le régime actuel est complexe et ne tient pas suffisamment compte des risques encourus par les détenteurs d'actions. L'ANSA propose de l'alléger et de le simplifier en le remplaçant par un prélèvement forfaitaire dégressif de 25% à 0%, en fonction de la durée de détention
 - 3. Supprimer l'ISF, qui pénalise l'investissement en actions par des taux excessifs, représente une charge fiscale par rapport aux revenus du capital d'autant plus élevée que ces revenus baissent, entraîne la fuite des contribuables et compromet la pérennité des entreprises familiales
 - 4. Relancer l'actionnariat salarié en réduisant les charges payées par les entreprises sur cet actionnariat : unifier à 8% le taux du forfait social et celui de la contribution sociale à la charge des entreprises applicables aux attributions d'actions gratuites et à l'épargne salariale
 - 5. Créer un PEA jeunes réservé aux personnes ayant 16 ans révolus. De cette façon, l'ANSA souhaite encourager l'apprentissage du placement à risques en actions auprès des nouvelles générations ;
 - 6. Favoriser la transmission générationnelle d'actions en exonérant de droits de donation ou de succession les titres transmis en contrepartie d'un engagement des bénéficiaires de



conserver dans un plan pendant 10 ans la valeur vénale de ces titres;

- 7. Créer un compte investisseur afin d'inciter les particuliers à investir et à rester investis dans le capital de PME et d'ETI. Le quart de l'économie française est aujourd'hui porté par 2.000 ETI qui ont contribué à créer environ 100.000 emplois;
- 8. Favoriser la liquidité des placements en actions non cotées. Parmi les mesures proposées, mettre en place des plates-formes multipolaires de négociation d'actions non cotées recourant à la technologie blockchain ;
- 9. Favoriser l'investissement en actions au travers de dispositifs de retraites simplifiés et harmonisés : les dispositifs actuels sont trop nombreux et disparates et devraient être plus cohérents ;
- 10. Modifier les règles de la directive européenne Solvabilité II qui pénalisent l'investissement en actions des entreprises d'assurance ;
- 11. Revoir la fiscalité des plus-values mobilières réalisées par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, en supprimant la taxation annuelle des variations de plus-values latentes sur les titres d'Organismes de placement collectif;
- 12. Revoir les réglementations institutionnelles sur les actifs éligibles à l'investissement en actions en supprimant les différents ratios et plafonds imposés dans le code des assurances et en assouplissant la liste des actifs éligibles.

"Cessons de prétendre que notre économie va bien et comparons nos règles à celles de nos voisins européens. Notre croissance et notre compétitivité en dépendent. Aujourd'hui, l'économie française a besoin d'actionnaires pour maîtriser son destin. C'est un cri d'alarme que nous lançons aux Français et aux décideurs politiques sur l'urgence de redresser la situation, appuyé par des propositions concrètes, élaborées avec des représentants de toutes les catégories d'entreprises, d'investisseurs et d'actionnaires" a conclu Michel Rollier, Président de l'ANSA.



ANSA: 12 propositions pour relancer la croissance par l'investissement en actions, Assurance & Banque 2.0, le 20 octobre



En même que son livre blanc, l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) publie 12 propositions qui, selon elle, devraient contribuer à relancer la croissance.

En 15 ans, le nombre d'actionnaires individuels en direct en France a été divisé par 2 et la part de leurs placements financiers investis en actions cotées directement ou indirectement est tombée de 22 % à 13 %; — le nombre d'ETI en France a stagné : 4 600 ETI en France (contre 8 000 en Italie, 10 000 au Royaume-Uni et 12 000 en Allemagne).

Dans son livre blanc, L'ANSA présente ses constats et ses analyses partagés ainsi que des extraits des interventions des hommes politiques, économistes, dirigeants d'entreprises, investisseurs et représentants des actionnaires individuels et salariés. Et a dégagé 12 propositions clefs pour « faire sauter les verrous qui entravent aujourd'hui l'investissement en actions, afin de relancer cette source essentielle de financement et la croissance de notre économie ».

Celles-ci commencent par modifier le régime d'imposition des dividendes pour encourager les investissements en actions, en offrant aux contribuables une option pour un prélèvement forfaitaire de 25 %, libératoire de l'impôt et des prélèvements sociaux; et se poursuivent par d'autres idées parmi lesquelles réformer la taxation des plus-values mobilières pour favoriser la détention longue des actions; supprimer l'ISF, qui pénalise l'investissement en actions par des taux excessifs; relancer l'actionnariat salarié en réduisant les charges payées par les entreprises sur cet actionnariat; créer un PEA jeunes réservé aux personnes ayant 16 ans révolus.; favoriser la transmission générationnelle d'actions en exonérant de droits de donation ou de succession les titres transmis en contrepartie d'un engagement des bénéficiaires de conserver dans un plan pendant 10 ans la valeur vénale de ces titres; créer un compte investisseur afin d'inciter les particuliers à investir et à rester investis dans le capital de PME et d'ETI; favoriser la liquidité des placements en actions non cotées. Parmi les autres mesures proposées, mettre en place des plates-formes multipolaires de négociation d'actions non



cotées recourant à la technologie blockchain ; favoriser l'investissement en actions au travers de dispositifs de retraites simplifiés et harmonisés ; modifier les règles de la directive européenne Solvabilité II qui pénalisent l'investissement en actions des entreprises d'assurance ; revoir la fiscalité des plus-values mobilières réalisées par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, en supprimant la taxation annuelle des variations de plus-values latentes sur les titres d'organismes de placement collectif ; revisiter les réglementations institutionnelles sur les actifs éligibles à l'investissement en actions en supprimant les différents ratios et plafonds imposés dans le code des assurances et en assouplissant la liste des actifs éligibles.

Vienne Rurale

Redonner envie d'être actionnaire, *Vienne rurale*, du 21 au 27 octobre [version papier]



<u>Ces propositions chocs pour faire revenir les particuliers en bourse!</u>, *Capital.fr,* le 26 octobre



L'Association nationale des sociétés par actions s'alarme de la situation de l'actionnariat en France. Elle tente de sensibiliser les politiques à quelques mois des élections présidentielles et propose des pistes pour dynamiser l'actionnariat et permettre à la Bourse de remplir son rôle premier : financer les entreprises.

Selon l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa), 40% de la capitalisation boursière des entreprises cotées est détenu par des étrangers. L'actionnariat individuel ne représentant que 10 à



12%. Ce désamour des Français pour les actions, ils ne sont plus que 3,3 millions à en avoir contre 7,4 millions en 2000 (année où le CAC 40 a atteint son record historique à 6.944 points, il en vaut seulement 4.500 actuellement 16 ans plus tard), s'explique par l'aspect risqué de ce type de placement mais aussi par une fiscalité confiscatoire. Avec la suppression de l'avoir fiscal, la suppression du seuil de cession de plus-value, la hausse continue des prélèvements sociaux et de prélèvements libératoire, il n'est pas rare, désormais que plus de la moitié du dividende versé aille dans la poche du fisc...

Pour permettre aux particuliers de retrouver le chemin de la Bourse, qui reste, malgré tout, un support d'investissement rentable à long terme, et aux entreprises de pouvoir lever des fonds pour financer leur développement via l'émission d'actions, l'Ansa émet plusieurs propositions. L'association souhaite une modification du régime d'imposition des dividendes, et une réforme de la taxe sur les plus-values mobilières afin de favoriser la détention longue. Elle préconise aussi de réduire les charges payées par les entreprises sur l'actionnariat salarié en unifiant à 8% le taux du forfait social et celui de la contribution sociale à la charge des entreprises. Enfin, elle recommande la création d'un PEA jeunes à partir de 16 ans, afin qu'ils puissent s'initier aux marchés des actions.

Reste à savoir si l'association sera entendue. En attendant, les dernières décisions prises ne sont guère engageantes. Le PEA-PME, malgré sa réforme en début d'année, n'attire pas les foules. Limité en termes de montant d'investissement et d'allocation d'actifs, il offre une fiscalité identique à son grand frère le PEA qui est logiquement préféré. Enfin, les députés ont récemment voté en première lecture l'élargissement de la taxe sur les transactions financières (touchant les sociétés de plus d'un milliard d'euros de capitalisation et ayant leur siège social en France) aux opérations intraday et augmenté le montant de 0,2% à 0,3%.



<u>Le recul de l'actionnariat populaire pénalise la croissance</u>, *Le Figaro & le Figaro.fr*, le 29 octobre

ANALYSE - Pour ramener l'épargne des Français vers la Bourse et l'économie productive, il faut refondre notre fiscalité.

« Pas de croissance durable et de création de richesse sans capitaux », martèle Michel Rollier, le président de l'Ansa, l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa) qui regroupe toutes les grandes entreprises françaises, dont celles du CAC 40. L'ex-patron de Michelin consacre aujourd'hui toute son énergie au développement de l'actionnariat populaire qu'il considère comme un enjeu de société. Une question d'indépendance nationale à l'heure où le capital de nos plus grands groupes est contrôlé à près de 50 % par des non-résidents.

L'indice de référence de la Bourse de Paris affiche une hausse de près de 90 % depuis le creux de mars 2009, mais ces performances profitent plus aux fonds de pension anglo-saxons très actifs sur notre marché boursier plutôt qu'aux épargnants français. Les relevés effectués...





La fiscalité punitive contre les actionnaires a eu des effets catastrophiques, *Atlantico.fr,* le 1 novembre



Par Jean-Jacques Netter, Vice-président de l'Institut des Libertés

Le nombre d'actionnaires individuels en France a été divisé par deux en quinze ans. Les chiffres sont clairs. La part de leurs placements financiers investis en actions est passée pendant cette période de 22 % à 13 %. Leur poids dans le CAC 40 est passé de 13,8 % en 2007 à environ 8,0 % aujourd'hui. Les ménages ne détiennent plus que 11 % (3,3M d'actionnaires) de la capitalisation boursière française contre 30 % (7,4M d'actionnaires) il y a trente ans. Les français ne placent plus directement que 4,2 % de leur patrimoine en actions. Malheureusement, loin d'assurer le financement des entreprises, par actions ou obligations, cette épargne est monopolisée par des placements immobiliers (environ 60% de l'épargne nationale) ou des actifs sans risque comme les Bons du Trésor français (Environ un tiers des fonds placés en assurance vie).

Pourtant, les français sont les plus gros épargnants d'Europe mais seulement 30 % de leurs économies sont investies dans une entreprise. Le reste sert à financer les déficits publics via l'assurance vie et le logement social via le Livret A...

Les actionnaires des sociétés françaises ne sont pas que des profiteurs sans scrupules

Les gouvernements Hollande n'ont cessé d'alourdir les prélèvements fiscaux et sociaux qui se cumulent pour les actionnaires dans un niveau de complexité hors normes. C'est la conséquence de la déclaration de François Hollande au Bourget « Mon ennemi c'est la finance »

Les prélèvements sociaux sur les dividendes ont été portés de 1,1 % en 1991 à 15,5 % aujourd'hui. Pour un contribuable imposé au niveau de 35 % à l'impôt sur le revenu la somme des prélèvements sociaux et fiscaux sur les dividendes atteint 59,1 %. Une entreprise qui réalise un profit de 100€ ne



peut proposer, selon l'Ansa (Association Nationale des Sociétés par Actions), à son actionnaire qu'un dividende net de 23,60€ contre 51,40€ en Allemagne, 53,30€ au Royaume Uni et 53,70€ en Italie.

Pour un contribuable imposé au taux marginal d'imposition de 45%, si la société dont il est actionnaire réalise 100 Euros de bénéfice, il ne perçoit en France que 36 € de dividendes net contre 53,70€ en Italie, 51,40€ en Allemagne et 49,40€ au royaume Uni (pour des dividendes compris entre 31 786 et 150 000£

Notre pays dissuade l'investissement en actions, limite le financement des entreprises et compromet à terme le maintien des centres de décision et de l'emploi en France.

La taxe de 3 % sur les distributions de dividendes ou les rachats d'actions ponctionne toutes les entreprises réalisant plus de 50M€ de CA et employant 250 salariés. Cette mesure non annoncée dans le programme du candidat socialiste représente une charge annuelle supplémentaire de 1Md€. Cela revient à dire que l'argent versé aux actionnaires propriétaires d'une entreprise est de l'argent superflu et donc doit être taxé à 3 % !

L'imposition de l'ensemble des revenus financiers a été alignée sur celle des salaires par François Hollande en 2012. Ce n'est pas seulement un non-sens économique, mais un énorme mensonge. Les prélèvements totaux sur les salaires atteignent 33,3 % des sommes perçues pour un contribuable imposé au taux marginal de 30 %. Pour la même personne les dividendes sont taxés à hauteur de 59,1 %. En ajoutant l'ISF dans les tranches d'imposition supérieurs, les sommes prises par l'Etat sur les dividendes dépassent même le montant perçu.

C'est une grave erreur économique qui frappe les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) comme les grandes entreprises. Or la France manque d'ETI comparativement aux autres pays, notamment à l'Allemagne dont on souligne depuis longtemps l'efficacité de leur « Mittelstand ». Ce sera pour la France un effet de seuil supplémentaire qui découragera un peu plus les entrepreneurs de grandir. Le gouvernement explique en permanence qu'il s'intéresse aux PME, mais il s'attaque en fait à celles qui ont réussi et voudraient passer à la taille supérieure.

D'autre part, ces PME comptent beaucoup d'entreprises familiales, dont la pérennité fait en France particulièrement défaut. Très souvent ces entreprises ne dépassent pas une génération, leur fondateur préférant les vendre au moment de prendre sa retraite, et quelquefois s'exiler pour cause d'ISF.

Les grandes sociétés sont contrôlées par des actionnaires étrangers

La Banque de France dans son étude annuelle sur la détention des actions cotées des entreprises françaises, aussi bien des multinationales du CAC40 que des PME, confirme le poids toujours plus important des actionnaires étrangers dans le capital de nos entreprises, portant notamment à 23 sur 40 (19 résidentes en France, 4 non résidentes, dont Airbus et Arcelor Mittal) le nombre de groupes dont le capital est contrôlé par des actionnaires étrangers. En réalité, sans les groupes dans lesquels l'Etat français est fortement actionnaire, on arrive à 23 groupes sur 36, soit près des deux-tiers! Les investisseurs étrangers détiennent donc de l'ordre de 42 % des actions des entreprises cotées tricolores. Une proportion parmi les plus élevées au monde qui pallie de facto l'absence de fonds de pension tricolores. On préfère donc les fonds de pension étrangers aux caisses de retraites françaises...

Le nombre d'ETI est très insuffisant

La France ne compte aujourd'hui que 4600 ETI qui sont les entreprises de taille intermédiaire de plus de 300 salariés. Il y en avait deux fois plus au début des années 80. La France est donc en train de



décrocher par rapport à nos voisins. Il en existe 12 000 en Allemagne, 10 000 au Royaume Uni et 8000 en Italie.

Sur les 4600 ETI en activité, 236 sont cotées en bourse selon l'Observatoire du Financement des Entreprises. Pour une ETI la cotation coûte environ 600 000€ à l'entreprise. Il faut rédiger des rapports de 350 pages précis comme une enquête de police qui ne sont lus par personne sauf par les concurrents. Tout cela participe malheureusement d'une « bérézina des PME et ETI ».

L'exil fiscal ne cesse de progresser

La France est le pays au monde qui compte le plus de départs de millionnaires avec 10 000 exilés recensés en 2015. L'année 2013 avait vu 46 900 contribuables partir à l'étranger dont 714 redevables de l'ISF qui se sont installés Suisse (19 %), au Royaume Uni (16 %), en Belgique (13 %), aux Etats Unis (6%). Ils disposent d'un patrimoine plus élevé que la moyenne des redevables à l'ISF. En 2013, 319 sur 714, avaient un patrimoine supérieur à 3M€. Leur patrimoine taxable net, s'élevait en moyenne à 8,4M€. Il n'y a eu que 74 retours en 2013. Le montant de plus-values déclarées à la sortie étant de 5,7M€.

L'exil fiscal concerne 100 000 français sur les 2M vivant à l'étranger, cela représente un manque à gagner de recettes fiscales de 10Md€ par an et un stock de capital de 50Md€, quel gâchis....

Rien ne pourra durablement changer tant que la France restera le seul pays au monde où l'enseignement de l'économie, du lycée à l'université fait polémique. Les manuels présentent une vue largement orientée de l'économie et de l'entreprise où la lutte des classes est omniprésente. Elle est présentée plus comme un lieu d'exploitation du travail qu'un instrument de création de richesse, tandis que les patrons et les actionnaires sont présentés comme des profiteurs sans scrupule. Comment s'étonner que la plupart des bacheliers deviennent beaucoup plus souvent fonctionnaires ou chômeurs plutôt qu'entrepreneurs....



Relancez l'économie avec votre épargne, Paris Match, du 3 au 9 novembre



Contribuer au redressement économique de la France, c'est désormais à la portée de tous en allouant différemment son épargne. Gros plan sur les placements qui permettent de financer les entreprises.

Le retour de la croissance en France passera par la mobilisation de l'épargne des Français. C'est le credo de l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa), qui défend les intérêts des sociétés et des actionnaires. C'est aussi l'un des messages de plusieurs candidats à la primaire de la droite et du centre, Alain Juppé et François Fillon en tête, mais aussi à gauche par Arnaud Montebourg. Historiquement, les placements permettant de contribuer au financement de l'économie sont associés à d'importants avantages fiscaux.

C'est aussi le cas des FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation), apparus en 1997, et des FIP (fonds d'investissement de proximité), créés en 2003, qui permettent d'investir indirectement au capital d'entreprises non cotées en Bourse en contrepartie d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur la fortune. «Lorsque nous avons créé 123Venture en 2001, nous souhaitions démocratiser l'investissement dans le non-coté. Aujourd'hui, les particuliers pèsent davantage que les "business angels" ou les "family offices" dans le financement des entreprises», se félicite Xavier Anthonioz,



président du directoire de 123Venture. C'est grâce à un dispositif fiscale similaire mis en place par Alain Madelin que les Français sont incités depuis 1994 à participer aux levées de fonds de PME non cotées.

C'est depuis 2010 que cette pratique est devenue accessible au plus grand nombre, grâce à l'avènement sur Internet du financement participatif, ou «crowdfunding». «Les entreprises étaient auparavant dans l'incapacité de s'adresser directement au grand public pour lever des capitaux, sauf en s'introduisant en Bourse, observe Benoît Bazzocchi, président de SmartAngels.fr, l'un des principaux acteurs du secteur. Désormais, les entrepreneurs peuvent présenter leur projet à tous, et pas seulement à des investisseurs professionnels.» Chacun peut ainsi devenir actionnaire d'une start-up ou d'une récente PME à partir de 100 à 1000 €, selon les plateformes.

Financer les PME en ligne grâce à son épargne

Ce concept s'est également décliné dans le domaine du prêt, baptisé «crowdlending». « C'est le moyen de financer les petites et moyennes entreprises en ligne grâce à votre épargne», résume Mathieu George, fondateur du blog Crowdlending.fr. «En quelque sorte, vous devenez banquier via une plateforme de prêt régulée», complète Olivier Goy, fondateur et président du directoire de Lendix. En moyenne, les particuliers prêteurs perçoivent un rendement brut de 7% par an sur une durée d'un peu plus de trois ans, soit environ 3,5% après impôt et prélèvements sociaux, si vous vous situez dans la tranche d'imposition à 30%. Outre le rendement attendu, c'est la possibilité de sélectionner soi-même les projets. «Vous savez où va votre argent et à quoi il sert, explique Mathieu George. Vous agissez en choisissant un secteur d'activité, ou bien des entreprises proches de chez vous, ou encore par typologie de projet: développement, accompagnement d'une famille à la reprise d'une entreprise ou d'un entrepreneur face à un besoin de trésorerie, acquisition d'un matériel...»

Investir directement est-il adapté à tous les profils? «Plus vous avancez en âge, plus la sécurisation de votre épargne est un enjeu important. La prise de risque, aussi minime soit-elle, ne vous convient peut-être pas», prévient Steve Le Goff, gérant associé du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Aelis Patrimoine. «Pour investir au capital d'entreprises, il faut utiliser de l'argent dont vous n'aurez pas besoin à moyen terme: vous ne savez pas dans combien de temps vous récupérerez votre investissement et vous pouvez tout perdre, remarque Benoît Bazzocchi. En contrepartie, vous bénéficiez potentiellement d'un multiple élevé de plus-value.»

Dans le domaine du prêt aux entreprises, le capital n'est pas non plus garanti, les entreprises financées pouvant éprouver les pires peines à rembourser les prêts, jusqu'à faire faillite. «Les rendements sont présentés par les plateformes avant défaut de paiement. En moyenne, le taux de défaut est assez élevé: il atteint 5 à 6%. Avant de prêter de l'argent, renseignez-vous sur la qualité de leur recouvrement», conseille Mathieu George. Autre impératif: la diversification sur un nombre important de projets, pour répartir vos risques. «Au moins une cinquantaine de prêts», précise Olivier Goy. Ce qui n'est pas évident en raison du temps que cela requiert et de la nécessité d'investir simultanément. Si vous préférez minimiser vos risques, une option existe, plus accessible mais moins rémunératrice. Dès 10 €, certaines banques proposent des livrets rémunérés affectant votre épargne à l'octroi de prêts aux entreprises de votre région, comme à la Caisse d'épargne, ou de soutenir les projets d'une autre région, à l'image du livret Coopération pour ma région du Crédit coopératif. Dans ce cadre, «c'est le principe de traçabilité qui s'applique», souligne Imad Tabet, directeur de la clientèle des particuliers au Crédit coopératif.



Le Point

Nouailhac - Les immenses dégâts du matraquage fiscal de l'épargne, Le Point.fr, le 8 novembre



La fiscalité aveugle et punitive de Bercy contre les actionnaires et les épargnants a gravement contribué à l'effondrement de notre tissu économique.

EN TOUTE LIBERTÉ -

C'est une très mauvaise nouvelle pour la France. Dans un livre blanc qu'elle vient de publier, l'Association nationale des sociétés par actions (Ansa) constate que les Français, qui restent les plus gros épargnants d'Europe, investissent plus des deux tiers de leurs économies dans le logement social, via le Livret A, et dans le financement du déficit de leur pays, via l'assurance vie. 30 % seulement de leur épargne sont investis dans le monde de l'entreprise, c'est-à-dire l'exact opposé de ce qu'il faudrait faire. Cela dit, on peut les comprendre : la France est le pays qui t...

[suite réservée abonnés]

LesEchos

Bourse : l'actionnariat individuel ne cesse de reculer en France, Les Echos & Les Echos.fr, le 17 novembre

Le nombre d'actionnaires particuliers est passé de 3,7 à 3 millions en France en deux ans. Un risque pour le financement de l'économie.



Ils ne sont plus que 3 millions. Trois millions d'actionnaires individuels en France, selon la dernière étude de Kantar TNS pour le compte de l'Autorité des <u>marchés financiers</u>. Si la période dorée de l'actionnariat populaire appartient depuis longtemps au passé (7,1 millions de particuliers détenteurs d'actions avant la crise financière, la baisse ne se tarit pas. Ils étaient en effet encore 3,7 millions en 2014, selon ce même sondage. Le <u>taux de détention</u> d'action est passé de 13,8 % en 2008 à 6,2 % en mars 2016 (6,6 % un an plus tôt). Cette désaffection se retrouve dans les types de produits détenus par les Français. Ils ne sont plus que 6,8 % à avoir un <u>PEA</u> (7,1 % en 2015) et seulement 2,5 % déclarent détenir un fonds investi en actions, trois fois moins qu'en 2008.

Huit ans après la faillite retentissante de Lehman Brothers, les particuliers continuent de fuir la Bourse de Paris. Les crises boursières à répétition depuis presque deux ans, marquées par de fortes poussées d'aversion au risque, ont contribué à éloigner massivement les investisseurs particuliers.

« Un enjeu majeur pour la relance »

La situation commence à devenir préoccupante alors que les marchés sont appelés à être plus sollicités dans les années à venir dans le financement des entreprises. Il y a un mois, l'Ansa (Association nationale des sociétés par actions) avait tiré le signal d'alarme et <u>adressé 12 propositions aux responsables politiques</u> pour relancer l'attractivité de l'investissement en actions, miné par une « fiscalité cumulative et excessive ». L'absence d'une base d'investisseurs français dans le capital des <u>sociétés cotées</u> fragilise aussi ces dernières, notamment en cas d'<u>OPA</u> inamicale. Les ménages ne détiennent plus que de 10 % à 12 % de la capitalisation de la place de Paris, contre un tiers dans les années 1970.

A l'occasion du <u>Salon Actionaria</u>, plusieurs associations publient d'ailleurs une lettre ouverte pour que « les stratégies de relance de l'actionnariat soient intégrées aux programmes économiques des différents candidats à la présidentielle. Les signataires (Ansa, Actionaria, F2IC...) rappellent que « la relance de l'actionnariat individuel en France est un enjeu majeur pour la relance de la croissance. P arce que les entreprises sont le moteur essentiel de la croissance de notre pays ». Un message qui semble encore avoir du mal à passer.

Dans cet environnement peu favorable, deux phénomènes pourraient toutefois soutenir l'actionnariat individuel à l'avenir. D'abord, les taux bas, qui incitent les assureurs à favoriser l'investissement en unités de compte dans les assurances-vie. Le taux de détention ne baisse plus depuis trois ans. Ensuite, le développement du financement participatif, qui permet notamment d'investir en direct dans des <u>start-up</u>. L'intérêt des investisseurs est réel, même s'il reste encore marginal, selon Havas Paris.

Le Monde du Chiffre

<u>Les propositions de l'ANSA pour relancer l'actionnariat</u>, *Le Monde du Chiffre*, le 18 novembre



L'ANSA, dans un Livre Blanc publié le 19 octobre 2016, présente 12 propositions pour relancer la croissance par l'investissement en actions.

L'ANSA (Association nationale des sociétés par actions) dresse un l'état des lieux d'un actionnariat dégradé, en crise, et rappelle qu'il s'agit d'une question centrale pour le financement de l'économie française. Selon l'ANSA, le nombre...

[suite réservée aux abonnés]



Les actionnaires individuels se font de plus en plus rares, Le Figaro & LeFigaro.fr, le 18 novembre

INFOGRAPHIE - La volatilité des marchés et une fiscalité peu incitative expliquent leur désertion. Les plus jeunes se tournent vers les entreprises non cotées en Bourse.

Mais où sont donc passés les petits porteurs? Ils ne seraient plus que 3 millions à 3,3 millions en France, selon les différentes estimations, contre 3,7 millions en 2014. Moitié moins qu'au début des années 2000, où plus de 7 millions de foyers détenaient en direct des actions d'entreprises. Leur nombre s'était envolé dans les années 1980 et 1990 avec les vagues de privatisations (avant 1982, ils étaient seulement 1,7 million) et l'euphorie des marchés boursiers. Le CAC 40 avait été multiplié par 3,9 entre 1992 et septembre 2000, rappelle une étude de l'Ansa, l'Association nationale des sociétés par actions.

« Chez nous comme chez d'autres courtiers en ligne, le nombre d'ordres de Bourse passés par les clients a reculé d'environ 20 % cette année », relève Benoit Grisoni, directeur général adjoint...

[suite réservée abonnés]



Réagir face au déclin de l'actionnariat individuel, Analyse financière, le 22 novembre

Pour l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA), la situation de l'actionnariat en France est préoccupante. Christian Schricke, délégué général, juge le moment opportun pour saisir les pouvoirs publics français. La création d'un Plan d'Épargne en Action (PEA) Jeunes est mise en avant. Dans son livre blanc publié mi-octobre, l'ANSA fait état du déclin de l'actionnariat individuel, sujet maintes fois souligné ces dernières années. N'est-il pas trop tard pour agir ?

Au contraire, à quelques mois des présidentielles, avec un début de reprise de la croissance, le moment est particulièrement propice pour sensibiliser tous les publics à l'urgence de créer un



environnement propre au développement de l'actionnariat en France, indispensable pour relancer l'investissement des entreprises et la croissance.

Le terreau est favorable et, comme l'indique l'étude menée par Opinion Way, pour notre colloque sur la relance de l'actionnariat, les Français sont prêts à investir en actions. En particulier, un tiers des Français est disposé à investir dans des entreprises de proximité. Mais le contexte fiscal est très dissuasif, en raison de la charge globale de tous les prélèvements, de leur complexité et de leur instabilité : la fiscalité est jugée excessive par 67 % des Français, 78 % des chefs d'entreprise et plus de 90 % des investisseurs professionnels.

Réformer la fiscalité des revenus du capital est une nécessité pour notre économie et nos entreprises. Nous proposons en particulier de supprimer l'ISF et de revenir à un prélèvement forfaitaire optionnel sur les dividendes et d'instituer un prélèvement forfaitaire sur les plus-values, dégressif en fonction de la durée de détention, tous deux fixés à un niveau raisonnable, comparable à ceux de nos partenaires européens : 25 %, prélèvements sociaux inclus, pour les dividendes et pour les plus-values sur les titres détenus depuis moins de 5 ans.

Parmi vos 12 recommandations, les dispositions fiscales sont mises en avant. Ne croyez-vous pas que la sensibilisation des investisseurs individuels passe aussi par l'éducation financière ?

En effet, celle-ci est primordiale : le manque de connaissance financière est un des verrous qui empêche l'actionnariat de se développer en France. 62 % des Français considèrent l'investissement en actions comme « trop compliqué », toujours selon l'étude Opinion Way/ANSA.

C'est pour cette raison que nous proposons notamment la création d'un PEA Jeunes (Plan d'Épargne en Action) dans notre Livre blanc « Agissons d'urgence pour la croissance ». Les jeunes représentent un enjeu essentiel pour l'avenir de l'investissement actionnarial et il est indispensable de les sensibiliser à la vie des entreprises et à l'appréciation du risque dès le plus jeune âge. L'actionnariat est un excellent levier pour mieux appréhender notre environnement micro et macroéconomique.

Ce PEA Jeunes fonctionnerait de la même manière que le PEA « classique » (sous certaines réserves) afin que les jeunes puissent faire l'apprentissage de l'investissement en Bourse et deviennent les nouveaux moteurs de la croissance française. Mais l'éducation économique et financière commence à l'école et se poursuit pendant la vie active. Beaucoup d'acteurs peuvent y contribuer, non seulement les enseignants, mais aussi les médias et les acteurs économiques.

Et que pourrait-on attendre du côté des émetteurs qui favorisent souvent la communication vers les institutionnels ?

De nombreux émetteurs ont compris l'intérêt d'avoir des actionnaires individuels, étant plus intéressés par l'entreprise et restant au capital pendant plus longtemps que la plupart des actionnaires institutionnels (environ 4 ans). Ces émetteurs mettent en place un dispositif particulier pour attirer et accompagner les actionnaires individuels : guide et lettre de l'actionnaire, réunions spécifiques, comité consultatif, club, etc. En particulier, le guide de l'actionnaire est un bon moyen pour informer les actionnaires sur la gestion des titres et sur le rôle et le fonctionnement de l'assemblée générale. Les Français classent l'entreprise en 2e position après l'école comme lieu le plus approprié pour améliorer leur éducation financière (étude CREDOC, 2011).



Les fonds d'épargne salariale sont majoritairement investis en titres souverains ou, parfois, en titres de grosses capitalisations mondiales. Comment faire pour que les titres des PME et ETI soient aussi intégrés ?

En effet, malgré l'importance des PME et ETI dans le tissu économique français, celles-ci n'attirent guère l'épargne salariale. Cela est sans doute dû largement à l'aversion au risque des épargnants. Pourtant ces fonds sont généralement bloqués pour d'assez longues périodes, ce qui permet aux gérants d'investir dans des actions moins liquides.

Parmi nos propositions, l'une d'entre elles recommande d'ajuster la directive « Solvabilité II », qui fixe le cadre prudentiel de l'assurance, afin notamment de réduire les exigences de fonds propres réglementaires pour leurs investissements en actions de PME/ETI, dont le niveau de risque est surpondéré par rapport à d'autres classes d'actifs : 49 % pour le non-coté versus 39 % pour le coté.

Contact: revue@sfaf.com



Fiscalité du capital : La France, mauvaise élève, Journal des sociétés, le 26 novembre

L'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) vient de publier un livre blanc très critique sur la fiscalité du capital en France.

« Des chiffres alarmants pour l'économie de notre pays. Cette situation est essentiellement imputable à des prélèvements fiscaux et sociaux cumulatifs, complexes et sans cesse alourdis qui font de la France un pays hors normes. La France dissuade l'investissement en actions, limite le financement des entreprises et compromet, à terme, le maintien des centres de décision et de l'emploi en France ». Les mots de l'ANSA sont à l'image des chiffres en cause : éloquents. En 15 ans, le nombre d'actionnaires individuels en direct en France a été divisé par 2 et la part de leurs placements financiers investis en actions cotées directement ou indirectement est tombée de 22 % à 13 % ; — le nombre d'ETI en France a stagné : 4 600 ETI en France (contre 8 000 en Italie, 10 000 au Royaume-Uni et 12 000 en Allemagne). Les dividendes touchés par un contribuable exonéré de l'impôt sur le revenu, par exemple au titre de l'actionnariat salarié, étaient taxés à 4,4 % en 1995. En 2015, les mêmes dividendes sont taxés à 49 %. Pour les contribuables imposés à la tranche marginale de 35 %, les prélèvements étaient de 39,4 % en 1995. En 2015, les mêmes contribuables ont vu leur



tranche marginale d'impôt sur le revenu baisser à 30 %, mais le taux de prélèvements sur leurs revenus du capital a lui bondi à 59,1 %!

Autre élément parlant : en 2015, la France a été le pays au monde comptant le plus de départs de millionnaires : 10 000 départs sur l'année 2015. Une situation inédite qui isole la France parmi ses homologues européens. Sans parler de l'ISF « dont la charge, cumulée à celle des autres prélèvements sur les revenus du capital, atteint un niveau confiscatoire » estime l'ANSA. Au-delà des critiques, l'ANSA dégage 12 propositions clefs pour « faire sauter les verrous qui entravent aujourd'hui l'investissement en actions, afin de relancer cette source essentielle de financement et la croissance de notre économie ».

Celles-ci commencent par modifier le régime d'imposition des dividendes pour encourager les investissements en actions, en offrant aux contribuables une option pour un prélèvement forfaitaire de 25 %, libératoire de l'impôt et des prélèvements sociaux ; et se poursuivent par d'autres idées parmi lesquelles réformer la taxation des plus-values mobilières pour favoriser la détention longue des actions ; supprimer l'ISF, qui pénalise l'investissement en actions par des taux excessifs ; relancer l'actionnariat salarié en réduisant les charges payées par les entreprises sur cet actionnariat ; créer un PEA jeunes réservé aux personnes ayant 16 ans révolus ; favoriser la transmission générationnelle d'actions en exonérant de droits de donation ou de succession les titres transmis en contrepartie d'un engagement des bénéficiaires de conserver dans un plan pendant 10 ans la valeur vénale de ces titres ; créer un compte investisseur afin d'inciter les particuliers à investir et à rester investis dans le capital de PME et d'ETI; favoriser la liquidité des placements en actions non cotées. Parmi les autres mesures proposées, mettre en place des plates-formes multipolaires de négociation d'actions non cotées recourant à la technologie blockchain ; favoriser l'investissement en actions au travers de dispositifs de retraites simplifiés et harmonisés ; modifier les règles de la directive européenne Solvabilité II qui pénalisent l'investissement en actions des entreprises d'assurance ; revoir la fiscalité des plus-values mobilières réalisées par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, en supprimant la taxation annuelle des variations de plus-values latentes sur les titres d'organismes de placement collectif ; revisiter les réglementations institutionnelles sur les actifs éligibles à l'investissement en actions en supprimant les différents ratios et plafonds imposés dans le Code des assurances et en assouplissant la liste des actifs éligibles.

En pleine campagne présidentielle, certaines annonces pourraient changer la donne comme la suppression de l'ISF ou le retour à un prélèvement forfaitaire libératoire autour de 25 %.



Non, l'actionnaire individuel n'est pas un rentier, *Mieux Vivre Votre argent*, Novembre 2016



[version papier]

LA Semaine JURIDIQUE

Propositions pour relancer la croissance par l'actionnariat en France, *La semaine juridique*, le 8 décembre

[version papier]





Recherche épargnants désespérément!, L'info AMAFI, Décembre

[version papier]



<u>Fiscalité et Bourse : l'actionnariat individuel français en chute libre</u>, *Banques-en-ligne.fr*, le 26 décembre



Le nombre d'actionnaires particuliers est en net recul depuis seulement deux ans, comme le montre le Livre Blanc dernièrement publié par l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA).

La fiscalité punitive menée à l'égard des actionnaires par Bercy a eu des effets catastrophiques sur le tissu économique français.

Le nombre d'actionnaires a été divisé par deux en 15 ans, un constat préoccupant en France, comme le souligne l'ANSA dans son Livre Blanc intitulé « Agissons d'urgence pour la croissance ». Pour



l'association, la situation est urgente car si l'investissement actionnarial n'est pas relancé rapidement, les entreprises manqueront de fonds propres ce qui impactera durablement la croissance en France.

Un actionnariat individuel dégradé et en situation de crise profonde

La situation est inédite en Europe et pèse lourdement sur la croissance et l'économie française. En effet, alors qu'en 1995 un actionnaire individuel était taxé en moyenne à 40 % sur ses dividendes, en 2015 ce taux est de 60 %. Conséquence : le nombre d'actionnaires individuels a baissé de moitié en France et la part de leur patrimoine financier investie en actions cotées directement ou indirectement est passée de 22 à 13 %. A l'origine de cette crise majeure, se trouvent des crises boursières répétées, l'augmentation de la volatilité mais également l'essor de l'intermédiation bancaire qui impacte celui de l'investissement direct. La principale cause de cette dégradation de l'actionnariat individuel reste la fiscalité excessive pratiquée depuis près de 25 ans, avec des taux de taxation sur les dividendes en nette progression.

Comme le rappelle l'ANSA, les dividendes perçus par un contribuable exonéré de l'impôt sur le revenu étaient taxés à 4,4 % en 1995 (impôts et charges sociales incluses). En 2015, le contribuable voit ses dividendes taxés à 49 %. De même, si ces contribuables ont vu leur tranche marginale d'impôt sur le revenu diminuer à 30 % en 2015, le taux de prélèvement sur les revenus du capital a, quant à lui, fortement augmenté pour atteindre 59,1 %.

Une fiscalité punitive et un réel manque d'ETI

Durant ces dernières années, les prélèvements fiscaux et sociaux n'ont cessé de s'alourdir pénalisant davantage l'investissement direct dans les entreprises. Avec des dividendes taxés à 59,1 %, une entreprise française réalisant un profit de 100 euros pourra proposer à ses actionnaires un dividende net de 23,60 euros, contre 53,70 euros en Italie ou encore 51,40 euros en Allemagne, selon l'ANSA. Cet exemple montre que le système français décourage inévitablement l'investissement en actions, ce qui limitera à terme le financement des entreprises et l'emploi. Plus étonnant encore, dans certains cas les prélèvements atteignent 105,4 % des dividendes, lorsque le contribuable est soumis au taux de l'impôt de solidarité sur fortune (ISF) le plus élevé. La France se démarque des autres pays européens à tous les niveaux : les entreprises sont soumises à l'impôt sur les bénéfices et aux multiples impôts locaux, l'actionnaire est soumis à l'imposition sur les dividendes et plus-values et à l'ISF qui peut se révéler confiscatoire dans certains cas, comme le précise l'ANSA.

L'autre élément qui pénalise considérablement la France est l'insuffisance d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). En effet, les mesures prises par le gouvernement découragent les petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaiteraient passer à la taille supérieure. Par ailleurs, les nombreuses PME françaises sont majoritairement des entreprises familiales dont la pérennité est faible. Aujourd'hui, la France compte 4 600 ETI, soit deux fois moins qu'en 1980, un chiffre bien insuffisant par rapport à l'Allemagne qui en compte 12 000 et l'Italie qui en a 8 000.

Douze propositions émises par l'ANSA pour relancer l'actionnariat individuel

Afin de relancer l'attractivité de l'investissement en actions, l'ANSA a adressé une douzaine de propositions aux responsables politiques. Les principales mesures suggérées par l'association sont : la modification du régime d'imposition des dividendes en faveur d'un système plus favorables aux



contribuables, la réforme de la taxation des plus-values mobilières et la suppression de l'ISF jugé comme une charge fiscale trop lourde. L'ANSA propose de créer un PEA jeunes réservé aux personnes âgées de plus de 16 ans et cela pour encourager l'apprentissage des placements à risque auprès des jeunes générations. La transmission générationnelle doit aussi être favorisée et la liquidité des placements en non coté facilitée.

Si les Français sont actuellement les plus gros épargnants d'Europe, seules 30 % de leurs économies sont investies directement dans les entreprises, la majeure partie étant consacrée à l'assurance vie et au Livret A. Ce désintérêt envers l'actionnariat individuel remet en cause le financement des entreprises. Si les solutions proposées par l'ANSA ne sont pas rapidement appliquées, la situation pourrait devenir encore plus préoccupante.

Salon Actionaria



Le salon Actionaria veut attirer l'épargne vers les entreprises, AFP, le 16 novembre

Paris, 16 nov 2016 (AFP) -Pousser les épargnants à investir en entreprise est l'un des objectifs affichés du salon Actionaria, qui se déroulera vendredi et samedi à Paris, alors que les Français sont de moins en moins nombreux à placer leur argent en Bourse.

"Cette année, en période pré-électorale (...) il est vraiment important qu'on rappelle qu'investir en entreprise c'est investir pour l'économie française", explique à l'AFP Blandine Fischer, directrice du salon dont la 19e édition se tient au Palais des Congrès à Paris.

Le salon dédié aux actionnaires et à la Bourse s'est donné cette année pour slogan "donnez un nouveau souffle à votre épargne". Mais attirer les épargnants reste une gageure, alors que les Français sont traditionnellement méfiants envers les placements boursiers.

Selon le panel SoFia de l'institut TNS Sofres daté de mars, 6,2% des personnes interrogées détenaient des actions, ce qui correspond à 3,2 millions de Français, un total en légère baisse par rapport à l'année dernière.

Si "des initiatives sont prises pour favoriser cet investissement individuel, il y a encore beaucoup de choses qui devraient être faites si on voulait réellement inciter les Français à investir en entreprise", plaide Mme Fischer.

Pour appuyer cet objectif, le salon organise un débat avec des institutions et des associations de la place, dont l'Autorité des marchés financiers ou l'Association nationale des sociétés par action (Ansa) intitulé "épargnants passez à l'action", une première.

Les organisateurs du salon, avec d'autres acteurs, ont en outre profité de ce contexte électoral en France pour adresser aux candidats à l'élection présidentielle une lettre ouverte, enjoignant les



postulants à intégrer à leur programme économique des "stratégies de relance de l'actionnariat individuel".

Parmi les axes de réflexion proposés figurent "des mesures fiscales favorables à l'investissement en entreprise" compte-tenu du risque pris par les investisseurs, indique Mme Fischer. A cela s'ajoute notamment "des mesures pédagogiques" à destination des plus jeunes, poursuit-elle.

Selon une enquête OpinionWay pour Actionaria publiée mi-octobre, et réalisée auprès d'un panel de 1.042 personnes, dont 283 de 18-35 ans, près de 80% des 18-35 ans épargnent une partie de leurs revenus mais ils ne sont que 8% à investir dans des entreprises. Or, ils sont 77% à pouvoir l'envisager si ce placement répond à leurs attentes.

- Un nombre record d'entreprises présentes -

Le salon favorise également les rencontres entre investisseurs potentiels et entreprises, qu'elles soient des start-up, des petites et moyennes sociétés ou des fleurons du CAC 40, avec cette année un nombre "record d'entreprises présentes", souligne Mme Fischer.

Elles sont une centaine, "avec une présence très affirmée" des petites et moyennes capitalisations, ajoute Mme Fischer, qui précise également qu'une majorité d'entre elles sont cotées en Bourse, avec une représentativité importante du secteur des medtech et biotech, ces start-up actives dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, Total, L'Oréal, ou encore Engie font partie des grandes entreprises "pour qui l'actionnariat individuel est important", selon Mme Fischer, et qui organisent au salon des réunions avec leurs actionnaires.

Cette année, elles atteignent elles aussi un nombre record, avec 16 réunions.

"Dans un contexte de taux bas, l'investissement en entreprises n'est pas inintéressant", poursuit Mme Fischer. Selon elle, les questions pourraient donc notamment tourner autour de cet aspect.

"Il y a une vraie appétence sur le sujet" de l'investissement individuel en entreprises, poursuit-elle, s'appuyant sur les chiffres de fréquentation du Salon.

Il a régulièrement attiré environ 30.000 visiteurs - niveau attendu pour la 19^e édition, même si le nombre d'actionnaires individuels ne cesse de diminuer, constate-t-elle.

En 2015, le salon avait accueilli 25.338 visiteurs pour sa 18e édition, contre 30.901 en 2014, soit une chute de 18%, dans un contexte marqué cependant par les attentats à Paris.

Enfin, la nouvelle édition ne fait pas l'impasse sur les rendez-vous traditionnels apportant un éclairage sur l'analyse technique ou encore les différents vecteur d'investissement, du financement participatif (ou "crowdfunding"), à la gestion collective.